

# LES DOSSIERS DE **Profils**



12 €

N°96 - JANVIER 2010



## L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE EN NORD-PAS-DE-CALAIS





# AVANT-PROPOS

L'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel du Nord-Pas-de-Calais par son chiffre d'affaires. Quatrième région agroalimentaire française en termes de valeur ajoutée, le Nord-Pas-de-Calais est surtout la première région exportatrice. Historiquement, le développement de ce secteur dans la région a pu s'appuyer à la fois sur la présence d'une agriculture productive et performante et sur un bassin de consommation transfrontalier dense.

L'industrie agroalimentaire occupe donc une place stratégique dans l'économie régionale. Ce secteur doit faire face à de nombreux enjeux de développement : mondialisation des échanges dans un contexte de stagnation du marché européen, variabilité des prix des matières premières et de l'énergie, circuits de distribution avec une place prépondérante de la grande distribution, comportements d'achat ou encore évolution de la réglementation européenne. Ces enjeux peuvent constituer des opportunités de conquêtes de nouveaux marchés et nécessitent des efforts en matière d'innovation et de marketing.

Pour sa part et considérant le rôle structurant majeur des industries agroalimentaires régionales pour les filières agricoles et l'enjeu que représente leur adaptation et leur modernisation pour l'économie régionale, la Région Nord-Pas-de-Calais s'est fixée comme un des objectifs prioritaires de la politique régionale agricole pour la période 2007-2013 d'accompagner le développement des PME-PMI agroalimentaires régionales et d'initier le pôle d'excellence régional agroalimentaire en privilégiant la valorisation des productions agricoles régionales.

Pour accompagner les évolutions de ce secteur, il est nécessaire de disposer d'un diagnostic en Nord-Pas-de-Calais mettant en lumière ses forces et ses faiblesses, les menaces pouvant peser sur le secteur ainsi que les potentialités et opportunités de développement. Cette étude permet ainsi de décrire l'industrie agroalimentaire régionale, sa place en France et dans le monde. Elle fournit également des éléments sur les caractéristiques des établissements et des salariés travaillant dans ce secteur, ainsi que les principaux phénomènes observés dans une période récente.



# L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE EN NORD-PAS-DE-CALAIS

---

**DIRECTEUR de la PUBLICATION :** Jean-Jacques MALPOT

**COORDINATION du DOSSIER :** Philippe RODRIGUEZ et Nathalie DELATTRE

**COORDINATION TECHNIQUE du DOSSIER :** Fabrice CARLIER

**COLLABORATION AU DOSSIER :** Isabelle DECROOQ, Arnaud DEGORRE, Matthieu WYCKAERT (Insee),  
Stéphane HUMBERT, Michel CARPENTIER, Alain PRUVOST (Région Nord-Pas-de-Calais)

**CARTOGRAPHIE :** Sylvain FLAMENT et Martine SÉNÉCHAL

**RÉDACTEUR en CHEF :** Jean-Luc VAN GHELUWE

**MAQUETTE, COUVERTURE et COMPOSITION :** Fabrice CARLIER et Claude VISAYZE

**VENTE :** par correspondance CNGP - Insee BP 402 80004 AMIENS CEDEX ou via Internet : [www.webcommerce.insee.fr](http://www.webcommerce.insee.fr)  
Tél. : 03 22 97 31 70

**PHOTOGRAPHIES DE COUVERTURE :** © Conseil Régional Nord - Pas de Calais

**IMPRESSION :** BV Impression

---

## *Sommaire*

<b>Avant-propos</b>	Page 01
<b>En synthèse</b>	Page 04
<b>Le contour statistique de l'étude</b>	Page 06
<b>Chapitre 1 : Le contexte agroalimentaire international</b>	Page 11
<b>Chapitre 2 : Le Nord-Pas-de-Calais dans l'industrie agroalimentaire française</b>	Page 15
<b>Chapitre 3 : Emploi et tissu productif du secteur agroalimentaire</b>	Page 25
<b>Chapitre 4 : Performances et dynamiques des industries agroalimentaires</b>	Page 37
<b>Les 18 fiches sectorielles</b>	Page 47
<b>Glossaire des sources</b>	Page 85

---

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE NORD-PAS-DE-CALAIS**

130, avenue du Président J.F. Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE CEDEX

**DIRECTEUR RÉGIONAL :** Jean-Jacques MALPOT

**SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES :** Ariel PÊCHER

**SERVICE STATISTIQUE :** Jean-Christophe FANOUILLET

**SERVICE ÉTUDES ET DIFFUSION :** Arnaud DEGORRE

CPPAP 517 AD ISSN 0395-8647 ISBN 978-2-1105-2335-8

---

Dépôt légal Janvier 2010 © Insee 2010

Imprimerie BV Impression - 38, rue Maurice Sarraut - 59200 TOURCOING

Téléphone : 03 20 88 05 55 - Courriel : [bvimpression@nordnet.fr](mailto:bvimpression@nordnet.fr)



# En synthèse

Historiquement, le Nord-Pas-de-Calais est une grande région d'agriculture. Sa production agricole est variée et abondante, favorisée par des sols fertiles et un climat propice aux hauts rendements. La présence du premier port de pêche français à Boulogne-sur-Mer confère aussi à la région une place de choix pour les produits de la mer. **L'ancrage des activités de l'agriculture et de la pêche a incité l'implantation d'établissements agroalimentaires en Nord-Pas-de-Calais, à proximité même des matières premières agricoles.** Des secteurs phares se sont développés en lien avec les cultures, l'élevage ou la pêche présents dans la région. Au premier plan on peut citer la fabrication de produits amylacés, la transformation de pommes de terre ou de légumes, la brasserie ou encore l'industrie du poisson. L'apparition d'établissements agroalimentaires dans la région a également été influencée par la présence d'un vaste bassin de consommation qui dépasse les frontières et s'étend en Belgique.

Les débouchés commerciaux de ces établissements se sont d'ailleurs rapidement élargis : profitant de la position géographique du Nord-Pas-de-Calais, de sa façade maritime et de ses axes de communication développés, les industries agroalimentaires régionales se sont pleinement inscrites dans les échanges avec l'Europe et plus largement à l'international. Avec 3,2 milliards d'euros en 2006, le Nord-Pas-de-Calais est ainsi au 1<sup>er</sup> rang pour les exportations de ce secteur parmi les régions métropolitaines, soit 14% des exportations françaises. La région occupe par ailleurs la 5<sup>e</sup> position en termes de chiffre d'affaires avec 10 milliards d'euros, derrière la Bretagne, l'Île-de-France, les Pays de la Loire et Rhône-Alpes. **L'ouverture à l'international a été un vecteur de croissance, favorisant la transformation de PME locales en grandes entreprises, voire en groupes d'envergure européenne ou mondiale.** Elle s'est en outre accompagnée de l'installation d'établissements appartenant à des groupes étrangers, séduits par les liens commerciaux qu'offre la région dans le système nord-européen.

Parmi leurs critères d'implantation, les groupes étrangers ont sans doute retenu la culture industrielle du Nord-Pas-de-Calais et **la présence d'un tissu particulièrement dense d'entreprises, dont les domaines d'activité ont pu offrir des synergies nouvelles.** Dans un secteur où les investissements dans les chaînes de transformation des produits agricoles sont allés croissants, l'insertion dans un bassin industriel a pu faciliter la mobilisation des savoir-faire comme des capitaux nécessaires. Les IAA régionales peuvent puiser dans un vivier de compétences portées par les ouvriers, techniciens et ingénieurs travaillant sur les territoires du Nord-Pas-de-Calais.

**Les 27 300 salariés de l'agroalimentaire répartis dans 446 établissements placent d'ailleurs le Nord-Pas-de-Calais au 4<sup>e</sup> rang en volume d'emplois,** derrière la Bretagne, les Pays de la Loire et Rhône-Alpes. La densité d'emplois nordistes dans ce secteur est bien plus importante qu'ailleurs : le nombre de postes salariés agroalimentaires au km<sup>2</sup> atteint 2,2 dans la région, juste au-dessus des 2,1 de la Bretagne mais trois fois plus que la moyenne française qui est à 0,7.

**Les salariés nordistes apparaissent plus qualifiés qu'en moyenne nationale.** C'est notamment le cas pour les ouvriers, mais on trouve aussi une proportion plus importante de techniciens, d'ingénieurs et de cadres techniques d'entreprises. Cette expertise et cette technicité contribuent à une meilleure rémunération des salariés de l'agroalimentaire en Nord-Pas-de-Calais : 22 900 euros nets annuels par équivalent temps plein, soit 1 500 euros de plus qu'en moyenne nationale.

**La productivité apparente du travail est également plus élevée :** sur l'ensemble des industries agroalimentaires de la région, elle s'établit à 70 200 euros par salarié en 2006, pour 65 700 euros en moyenne en France. Parallèlement les sommes investies restent importantes dans les entreprises agroalimentaires nordistes : 14 100 euros par salarié en moyenne annuelle entre 1996 et 2006. Ce sont 4 600 euros de plus qu'en moyenne nationale et plus du double des 7 000 euros relevés dans les industries bretonnes.

**Résultat de ces bonnes performances d'ensemble, les entreprises agroalimentaires occupent une place privilégiée au sein du tissu industriel du Nord-Pas-de-Calais.** Elles réalisent 19% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière : c'est autant que la métallurgie et 5 points au-dessus de l'industrie automobile. Pour un secteur relevant d'une logique industrielle, en recherche permanente de gains de productivité, la dynamique de l'emploi est moins défavorable : là où l'industrie régionale a perdu 16% de ses emplois entre 1999 et 2007, la diminution est de 7% pour l'agroalimentaire. Sous l'angle de l'endettement, la santé des entreprises agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais s'est renforcée : alors qu'il atteignait 30% en 1996, le taux d'endettement des entreprises de la région n'est plus que de 18% en 2006, soit 2 points en dessous du niveau national.

Toutes ces caractéristiques observées en moyenne sur l'ensemble du secteur révèlent de bonnes performances pour la région. **Mais l'hétérogénéité des industries agroalimentaires nordistes peut masquer des résultats sans doute moins positifs à un niveau de détail plus fin.** L'agroalimentaire en Nord-Pas-de-Calais se compose plus largement de deux grands types d'industries.

D'un côté se trouvent **les industries traditionnelles, implantées historiquement sur le territoire et qui offrent une palette d'activités très diversifiées.** Parmi elles, près de 110 entreprises régionales d'au moins 20 salariés se composent d'un unique établissement. Ces dernières sont présentes dans 15 secteurs d'activités, emploient au total 7 800 salariés mais jamais plus de 500 salariés chacune, Lamy Lutti représentant la structure la plus importante. En Bretagne, première région agroalimentaire de France, ces entreprises sont bien plus répandues : elles emploient 38% des salariés contre 29% en Nord-Pas-de-Calais.

De l'autre côté on observe **des industries spécialisées, de grande taille, souvent intégrées dans des groupes d'entreprises et tournées vers l'étranger.** Au total 57% des salariés nordistes dépendent d'un centre de décision hors région, à comparer aux 41% bretons. La main-d'œuvre de ces grands établissements, très qualifiée, est plus souvent qu'ailleurs orientée vers la recherche et l'innovation. Les structures de plus de 250 salariés représentent 5% des sites agroalimentaires de la région et emploient 44% des effectifs, comme en Bretagne. Ces industries sont issues de l'important développement des structures présentes historiquement en Nord-Pas-de-Calais, à l'image de Roquette Frères ou de Bonduelle. Mais elles proviennent aussi de l'attractivité de la région pour des groupes étrangers tels que Coca-Cola ou encore McCain. Dans la région, les salariés rattachés à un groupe dépendent de l'étranger pour 41% d'entre eux. La moyenne française se situe à 26% et celle de Bretagne à seulement 12%.

**La dualité des IAA régionales pose la question des relais futurs de croissance** pour les établissements localisés en Nord-Pas-de-Calais. Les principaux groupes, du fait de leurs productions extraterritoriales, sont aujourd'hui moins liés à la région. Il est probable que leur essor s'inscrive dans une stratégie internationale, la création de nouveaux établissements prenant place au sein des marchés émergents. Quant aux PME, il reste à identifier des clés de développement permettant à ces petites structures de percer et gagner de nouveaux débouchés. La transformation de PME en entreprises plus robustes constituerait en effet un gain d'emplois de premier ordre, tout en renforçant le maillage agroalimentaire de la région. À cet égard, la création de trois pôles de compétitivité en lien avec l'agroalimentaire - *Aquimer* à Boulogne-sur-Mer, *Nutrition santé longévité* à Loos et *Matériaux et applications pour une utilisation durable* à Villeneuve d'Ascq - pourrait accompagner la diffusion de l'innovation et de la R&D au sein des PME, tout en renforçant leur visibilité nationale.

**Certains des atouts régionaux peuvent être relativisés, avec des situations très contrastées selon les établissements ou les spécialités.** En ce qui concerne la productivité apparente du travail, la région marque particulièrement l'écart grâce aux secteurs relevant de hautes technologies tels que l'industrie des eaux de table et boissons rafraîchissantes ou la fabrication de produits amylacés. En revanche, la productivité s'avère être plus faible qu'en moyenne nationale dans des secteurs relevant de l'industrie traditionnelle comme la brasserie ou la chocolaterie-confiserie. De même, le niveau d'investissement varie notablement selon l'activité des entreprises : ainsi le secteur du travail des grains et des produits amylacés concentre à lui seul 30% des investissements de la région.

**Le secteur montre quelques signes de relative faiblesse,** qui posent la question d'un risque de décrochage. La masse salariale versée par les établissements agroalimentaires de la région n'a progressé que de 2% par an entre 1996 et 2007. La hausse atteint 2,4% en moyenne nationale et grimpe à 3,6% en Bretagne. Autre exemple, le taux de survie des établissements nordistes est inférieur aux taux moyens français et breton.

Le secteur agroalimentaire en Nord-Pas-de-Calais repose peut-être trop sur ses grands établissements leaders. Même si ces derniers obtiennent de très bons résultats, ils apparaissent de plus en plus déconnectés du niveau local face à la mondialisation. Le potentiel présent au sein des établissements traditionnels de taille moyenne, attachés au territoire régional, pourrait sans doute être davantage exploité.

# Le contour statistique de l'étude

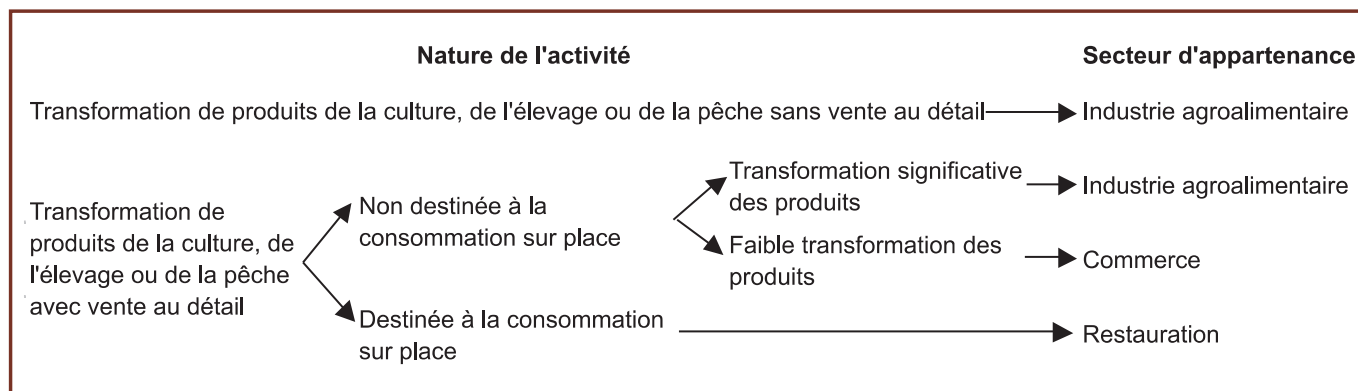
## Qu'entend-on par « Industrie agroalimentaire » ?

Toute transformation de produits agricoles, sylvicoles ou de la pêche constitue le secteur des industries agroalimentaires (IAA). En sont toutefois exclues les préparations sur les exploitations agricoles pour les marchés primaires et les transformations réalisées à la ferme ou sur le bateau de pêche. L'industrie agroalimentaire dépend des activités de l'agriculture et de la pêche au niveau des intrants, mais les écarte de son champ à proprement dit. Elle produit non seulement des aliments ou des boissons, à destination de l'homme ou des animaux - la production de tabac manufacturé s'associe également à ce concept - mais aussi divers produits intermédiaires non directement alimentaires. Par sa nature, cette activité génère également des coproduits, non alimentaires, tels que les peaux issues de l'abattage des animaux ou encore les tourteaux, résidus de la fabrication d'huile.

## Dans la nouvelle nomenclature 2008, des frontières subtiles entre transformation, commerce et restauration

La nomenclature d'activités française (NAF) décrit de façon détaillée l'ensemble des activités se référant aux industries agroalimentaires. Les règles d'affectation auxquelles elle répond révèlent des limites parfois minces entre les secteurs de la transformation agroalimentaire, du commerce et de la restauration. Selon la version révisée 2008 de la NAF, lorsqu'il y a vente au détail des produits transformés, ce sont la capacité de consommer sur place et le degré de transformation des intrants qui conditionnent l'appartenance au secteur de l'agroalimentaire. Est classée dans ce champ toute activité mettant en œuvre une transformation significative du produit agricole ou animal de base, sans en rendre possible la consommation sur le lieu de vente. Les charcuteries et pâtisseries à caractère artisanal font donc partie, d'après cette règle, du secteur des IAA. En revanche lorsque la transformation, non destinée à la consommation sur place, est minimale, l'activité est classée dans le secteur du commerce. C'est ainsi que les boucheries et poissonneries sont quant à elles exclues du champ de l'agroalimentaire. Enfin, lorsque la consommation des produits transformés est possible sur le lieu de vente, l'activité relève systématiquement de la restauration et non de l'agroalimentaire. C'est notamment le cas des ventes ambulantes de pizzas (« camions-pizzas »).

### Schéma : Mode d'affectation des activités au secteur des industries agroalimentaires



## Cette nouvelle version de la NAF est trop récente pour être mobilisée sur toute la période d'analyse

La deuxième version de la nomenclature d'activités française s'est substituée à la première depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Son objectif est de moderniser les concepts d'activités, qui ont subi de nombreuses évolutions ces dernières années, et les harmoniser au niveau international. Dans la nouvelle nomenclature, le terme d'« industrie agroalimentaire » n'existe plus en lui-même. Le secteur s'y répartit au sein de l'industrie manufacturière entre les divisions « industries alimentaires », « fabrication de boissons » et « fabrication de produits à base de tabac ».

La version 2008 de la NAF n'est pas mobilisable pour l'étude. Cette dernière produit des évolutions sur longue période, à des dates auxquelles la nomenclature révisée n'est pas disponible. **C'est donc sur la NAF de 2003 que s'appuie cette analyse.**



## Des activités écartées du champ de cette nomenclature 2003

Afin de mieux cerner les caractéristiques de l'industrie agroalimentaire, il est apparu nécessaire d'établir un champ d'analyse spécifique, adapté aux IAA. Tout d'abord sont écartés du périmètre de l'étude sur l'agroalimentaire les quatre secteurs suivants<sup>1</sup> : « Charcuterie », « Cuisson de produits de boulangerie », « Boulangerie et boulangerie-pâtisserie » et « Pâtisserie », dans la mesure où ils n'ont pas de caractère industriel affirmé et relèvent davantage d'une logique commerciale. De même en a-t-il été de l'industrie du tabac. Ce sont ainsi près de 2 600 établissements et 8 900 salariés qui quittent le champ de notre étude.

## De plus, pour nous rapprocher au maximum de la nomenclature 2008, les établissements de moins de deux salariés ont à leur tour été exclus

Lors du passage en NAF 2008, des modifications ont été apportées dans le principe d'affectation des activités au secteur agroalimentaire. Celles-ci avaient pour but de mieux cerner les activités agroalimentaires effectivement industrielles. La principale porte sur les activités de préparation de produits alimentaires destinés à la consommation sur place. Selon la NAF de 2003, lorsque la transformation était significative et qu'aucun équipement fixe n'était présent pour consommer sur place, l'activité était considérée comme industrie agroalimentaire. Désormais, qu'elle dispose ou non d'équipements fixes pour la clientèle, celle-ci est systématiquement affectée au secteur de la restauration.

Pour la région Nord-Pas-de-Calais, un exemple probant illustre tout particulièrement ce changement : il s'agit de l'activité exercée par les « camions-frites », historiquement très développée sur le territoire nordiste. Chaque friterie mobile était considérée, d'après la NAF 2003, comme un établissement agroalimentaire à part entière. Désormais, la nouvelle règle d'affectation de la NAF de 2008 écarte les camions-frites du secteur agroalimentaire.

Or, l'activité, prégnante dans la région, des friteries mobiles impacte significativement les résultats statistiques de l'ensemble du secteur agroalimentaire. Si la NAF 2003 la laisse échapper, elle ne permet pas non plus d'identifier de façon distincte les friteries au sein de la classe « Transformation et conservation de pommes de terre ». Pour se rapprocher au maximum du concept IAA, plus réaliste, de la nouvelle nomenclature d'activités française, il a été décidé - quand la source le permettait - de restreindre encore le champ d'étude : seuls les établissements et entreprises employant au moins deux salariés sont considérés comme industries agroalimentaires.

Cette mesure a pour conséquence d'éliminer de nombreuses activités relevant davantage du commerce ou de la restauration que de l'industrie, en particulier les camions-frites. Bien sûr cette restriction n'est sans doute pas suffisante : on peut volontiers imaginer des établissements de vente de frites au détail employant plusieurs salariés. Mais relever le seuil de salariés minimal conduirait à écarter des activités n'ayant pas lieu d'être exclues. Ainsi, cette nouvelle délimitation du champ entraîne la mise à l'écart d'environ 600 établissements, 500 entreprises et d'une centaine de salariés, sur plus de 27 000 au total dans la région (cf. **Tableau 1**). L'essentiel des pertes a lieu au sein de la transformation et conservation de pommes de terre, comme attendu (cf. **Graphique**).

**Tableau 1 : Impact de l'exclusion des structures de moins de 2 salariés sur le champ agroalimentaire en Nord-Pas-de-Calais**

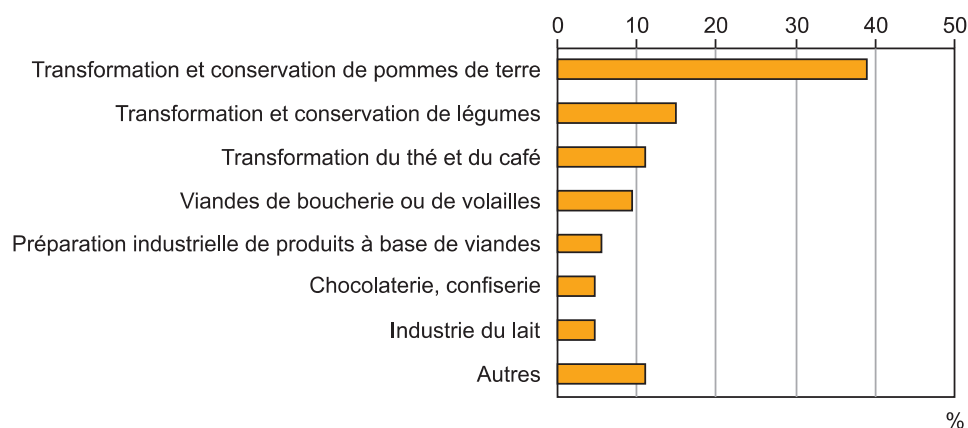
	Ensemble des industries agroalimentaires *	Dont structures de moins de 2 salariés	
		Nombre	% du total
Nombre d'entreprises	864	508	58,8
Nombre d'établissements	1 033	589	57,0
Nombre de salariés	27 448	108	0,4

\* Non compris les boulangeries, pâtisseries, charcuteries et l'industrie du tabac.

Source : Insee - REE, Sirene au 01/01/07, Clap au 31/12/2006

<sup>1</sup> Excepté pour les données internationales provenant de l'office statistique Eurostat, où la restriction de champ n'est pas applicable.

**Graphique : Répartition des salariés des établissements de moins de 2 salariés par secteur en Nord-Pas-de-Calais au 31/12/2006**



*Source : Insee - Clap 2006*

**Un classement des activités agroalimentaires adapté aux IAA du Nord-Pas-de-Calais**

Les activités détaillées des IAA sont alors regroupées en 18 secteurs ; ces regroupements permettent de disposer de statistiques fiables, tout en apportant un premier niveau de synthèse (cf. *Tableau 2*).

Toutefois, pour certains de ces 18 secteurs, les données issues de l'enquête annuelle d'entreprises (EAE) sont strictement soumises à l'application du secret statistique. Afin de respecter cette exigence, et uniquement dans le cas de statistiques provenant de l'EAE, six secteurs ont été agrégés deux par deux : la fabrication de condiments et assaisonnements avec la fabrication de sucre, l'industrie des eaux de table avec la production de boissons rafraîchissantes, la transformation et conservation de légumes avec celle de pommes de terre. La nomenclature se compose dans ce cas de 15 secteurs d'activités.

**Tableau 2 : Les 18 secteurs d'activités agroalimentaires retenus dans l'étude**

1. Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation
2. Brasserie
3. Chocolaterie, confiserie
4. Fabrication d'aliments pour animaux
5. Fabrication de condiments et assaisonnements
6. Fabrication de sucre
7. Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
8. Industrie des eaux de table
9. Production de boissons rafraîchissantes
10. Industrie du poisson
11. Industrie laitière
12. Préparation industrielle de produits à base de viandes
13. Production de viandes de boucherie ou de volailles
14. Transformation du thé et du café
15. Transformation et conservation de légumes
16. Transformation et conservation de pommes de terre
17. Travail des grains et fabrication de produits amylacés
18. Autres industries agroalimentaires

### En résumé : quel champ dans quel chapitre ?

Problématique	Champ	Sources*	Chapitres
<b>Comparaison internationale</b>	Produits alimentaires, bruts ou transformés, animaux vivants, boissons et tabac des classes 0 et 1 de la classification type pour le commerce international (CTCI).	OMC, Eurostat	Chapitre 1
<b>Emploi salarié et salaires - Démographie des entreprises et des établissements - Identification des groupes</b>	Établissements d'au moins deux salariés (sauf pour les données Unedic et MSA) classés dans l'agroalimentaire selon la NAF hors charcuteries, boulangeries, pâtisseries et industrie du tabac.	Clap, DADS, MSA, Unedic, Sirene, Lifi	Chapitres 2, 3 et 4
<b>Données financières (chiffre d'affaires, exportations, etc.)</b>	Entreprises d'au moins 20 salariés ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires classées dans l'agroalimentaire selon la NAF hors charcuteries, boulangeries, pâtisseries et industrie du tabac.	EAE, Ficus	Chapitres 2 et 4

\*cf. Glossaire des sources



## Le contexte agroalimentaire international

*Les ventes de produits agricoles et alimentaires conclues par la France en 2007 dépassent les 42 milliards d'euros. Ce montant place la France au 4<sup>e</sup> rang mondial et au 3<sup>e</sup> rang européen des pays exportateurs de denrées alimentaires, derrière les États-Unis, les Pays-Bas et l'Allemagne. Les exportations françaises continuent de croître, mais à un rythme moins rapide que chez les principaux concurrents. La France échange principalement avec ses pays frontaliers, et se démarque particulièrement par ses ventes de vins et d'autres boissons alcoolisées. Parmi les pays de l'Union européenne, elle est le pays qui réalise les meilleures exportations hors de la communauté.*

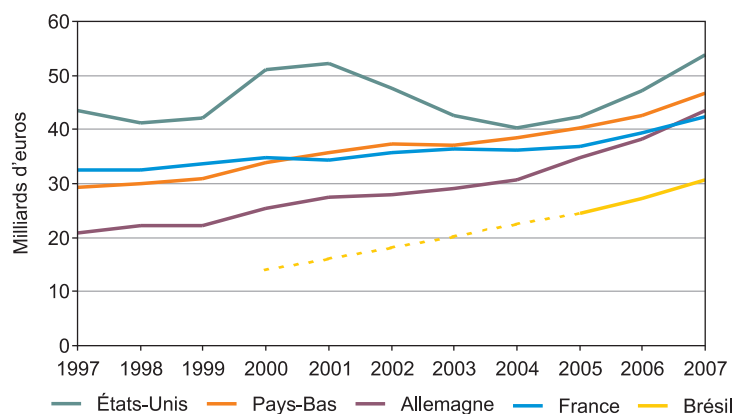
**La France est le 4<sup>e</sup> exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires**

En 2007, près de 670 milliards d'euros de produits agricoles et alimentaires sont échangés dans le Monde. L'Union européenne (UE) tient une place de marque au sein de ce commerce, puisque ses 27 États membres réalisent près de la moitié des exportations et importations internationales. La France affiche le 4<sup>e</sup> meilleur chiffre d'affaires mondial à l'export en 2007, avec plus de 42 milliards d'euros. Elle se place derrière les États-Unis, les Pays-Bas et talonne l'Allemagne, quasiment ex-aequo. Son solde commercial est largement excédentaire, puisqu'elle importe des denrées alimentaires pour un montant inférieur à 33 milliards d'euros (cf. Tableau).

**Une croissance française moins soutenue qu'à l'international**

Le marché agroalimentaire mondial s'est particulièrement transformé ces dix dernières années. Les défis liés à l'alimentation de la population ont accru la concurrence étrangère et fait émerger de puissants pays exportateurs tels que le Brésil. De plus, portés par une demande alimentaire croissante, notamment en provenance des pays en développement, et par l'engouement récent pour les biocarburants, les prix des matières premières agricoles ont connu d'importantes fluctuations, entraînant des surenchères parfois ponctuelles, parfois durables, des produits agroalimentaires. C'est ainsi qu'en 2007 les transactions mondiales dans l'agroalimentaire ont connu une hausse de 20% du montant des ventes par rapport à l'année précédente. Dans ce contexte, la France enregistre également un essor de son industrie agroalimentaire, mais de moindre ampleur qu'au niveau international. Si la France exporte actuellement 10 milliards d'euros de plus qu'en 1997, elle se positionne aujourd'hui comme le quatrième pays exportateur mondial de denrées alimentaires, tandis qu'elle occupait la seconde place jusqu'en 2000 (cf. Graphique).

**Graphique : Exportations mondiales de denrées alimentaires, boissons et tabac par les principaux pays contributeurs de 1997 à 2007**



Note : Les données non disponibles 2001 à 2004 du Brésil ont été linéarisées à partir des données 2000 et 2005.  
Sources : Eurostat, OMC pour les données du Brésil



## Les échanges agroalimentaires français et l'Union Européenne

Les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires (IAA) françaises réalisent les meilleures exportations vers les pays hors UE. En 2007, 11,5 milliards d'euros de produits agricoles et alimentaires sont vendus par la France aux pays n'adhérant pas à l'UE-27, contre 8,5 par les Pays-Bas et 7,3 par l'Allemagne. Au total, ce sont près d'un cinquième des exportations de l'UE-27 à destination du reste du monde qui proviennent de la France. Cependant, la France reste un partenaire de choix pour les autres pays de l'Union européenne : sur ses 33 milliards d'euros de produits agroalimentaires importés, 26 proviennent du sein même de la communauté (*cf. Tableau*).

**Tableau : Le commerce extérieur de denrées alimentaires, boissons et tabac de l'Union européenne en 2007 \***

	Exportations			Importations	
	Total	Dont hors de l'UE-27		Total	Dont hors de l'UE-27
Union européenne à 27	284,7	62,0	Union européenne à 27	294,4	75,6
Pays-Bas	46,8	8,5	Allemagne	50,6	10,9
Allemagne	43,4	7,3	Royaume-Uni	38,2	12,0
France	42,4	11,5	France	32,7	6,8
Belgique	24,6	3,3	Pays-Bas	28,9	10,7
Espagne	22,7	4,3	Italie	27,6	6,6
Italie	21,5	6,2	Espagne	22,9	8,9
Royaume-Uni	17,0	5,5	Belgique	21,1	5,3

\* Montant des échanges des principaux pays européens (en milliards d'euros)  
Source : Eurostat 2007

Les échanges commerciaux de la France ont surtout lieu avec ses pays frontaliers. Celle-ci importe de préférence de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Espagne et de l'Allemagne, et exporte essentiellement à destination de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Belgique.

La majorité des produits exportés par la France en 2007 sont des vins, des produits laitiers et fromages, des boissons alcoolisées distillées et des viandes de boucherie et produits d'abattage. De l'autre côté, elle importe principalement des viandes de boucherie et produits d'abattage, des préparations et conserves à base de poisson, des produits laitiers et fromages, des huiles et graisses et des préparations et conserves à base de fruits et légumes.

Les produits dérivés des viandes constituent le point fort des exportations néerlandaises : leurs ventes sont deux fois plus élevées que celles en provenance de France. L'industrie laitière et celle de transformation de légumes ou autres plantes participent aussi beaucoup au chiffre d'affaires à l'export des Pays-Bas, et réalisent de meilleurs montants que les industries françaises. En Allemagne, les produits laitiers et les viandes occupent dans cet ordre les premiers postes des ventes à l'export. Ces dernières sont nettement plus importantes que les exportations réalisées dans les mêmes domaines par la France. La France fait la différence avec ses pays européens concurrents par ses exportations de produits viticoles et autres boissons alcoolisées, puisque leurs ventes se montent quasiment au triple du montant réalisé par les Pays-Bas ou l'Allemagne.

### **Pour comprendre ces résultats**

Les données internationales proviennent de l'Office statistique des communautés européennes - Eurostat - et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le commerce extérieur des pays ne s'évalue pas à partir des échanges réalisés par type d'entreprises, mais à partir des échanges par type de produits. Les produits retenus pour mesurer les imports-exports agroalimentaires sont ceux des classes 0 et 1 de la classification type pour le commerce international (CTCI) définie par Eurostat. Ces deux classes regroupent les produits alimentaires, bruts ou transformés, les animaux vivants, les boissons et le tabac.

Les importations sont exprimées en valeur et mesurées caf (coût, assurance et fret). Les exportations sont exprimées en valeur et mesurées fab (franco à bord).



## Le Nord-Pas-de-Calais dans l'industrie agroalimentaire française

*Comme au niveau national, l'agroalimentaire vient en tête des industries manufacturières du Nord-Pas-de-Calais en termes de chiffre d'affaires. Par sa position géographique favorable et ses voies de communication nombreuses, le Nord-Pas-de-Calais est la 1<sup>ère</sup> région exportatrice agroalimentaire de France. Le secteur bénéficie en amont d'une agriculture performante et diversifiée, très souvent liée aux unités de transformation locales. En aval, les débouchés ne manquent pas et dépassent le cadre du bassin de consommation régional.*

Dans leur définition la plus large, les industries agroalimentaires françaises emploient 595 000 salariés en 2005. Parmi les 68 000 entreprises répertoriées sur le territoire national, 3 550 ont plus de 20 salariés. Le chiffre d'affaires généré par les IAA françaises approche en 2005 les 158 milliards d'euros (*cf. Tableau 1*). En termes de tissu productif, la France est alors le 2<sup>e</sup> pays agroalimentaire en Europe, derrière l'Allemagne pour le chiffre d'affaires et le nombre de salariés, derrière l'Italie pour le nombre d'entreprises.

**Tableau 1 : Les industries agroalimentaires en Europe en 2005 \***

	Chiffre d'affaires (millions d'euros)		Nombre de salariés		Nombre d'entreprises	
	Total	Dont entreprises de 20 salariés ou plus	Total	Dont entreprises de 20 salariés ou plus	Total	Dont entreprises de 20 salariés ou plus
Union européenne à 27 <sup>1</sup>	917 346	—	—	—	310 000	—
Union européenne à 15	833 836	647 772	3 289 413	2 340 488	257 691	21 143
Allemagne	169 001	156 760	822 967	609 237	32 742	4 982
<b>France</b>	<b>157 869</b>	<b>137 985</b>	<b>594 748</b>	<b>413 008</b>	<b>67 995</b>	<b>3 552</b>
Royaume-Uni	120 822	117 039	463 202	435 381	7 004	2 144
Italie	105 733	79 374	351 151	213 478	70 911	2 719
Espagne	89 033	73 452	374 314	282 887	29 414	3 523
Pays-Bas	54 331	—	123 269	99 942	4 605	835
Pologne	37 999	34 217	421 581	361 747	17 018	3 329
Belgique	31 782	27 714	89 892	69 068	7 702	691

\* Données triées par chiffre d'affaires décroissant.

— Donnée non disponible.

<sup>1</sup> Estimation.

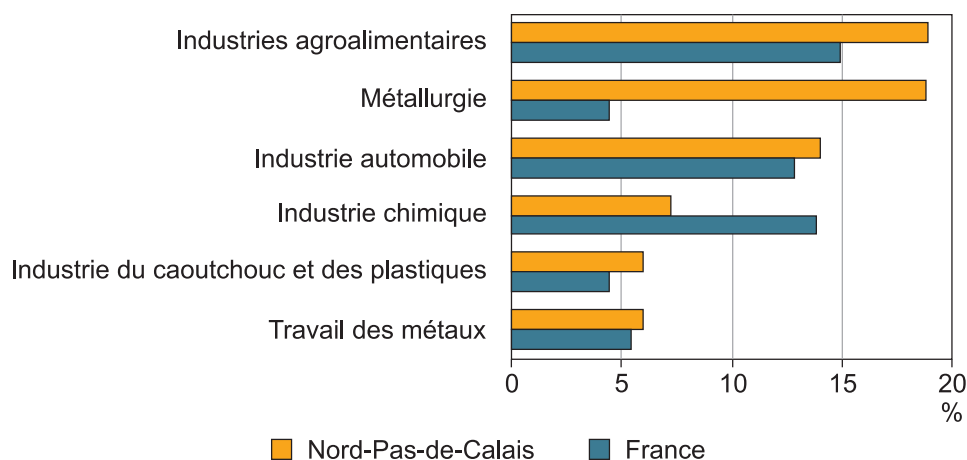
Source : Eurostat 2005

Ces données issues des statistiques internationales sont à relativiser, puisqu'elles prennent en compte, au sein du secteur agroalimentaire, les activités commerciales de boulangerie, pâtisserie, charcuterie ainsi que l'industrie du tabac. L'enquête annuelle d'entreprises (EAE) réalisée en France dans le secteur agroalimentaire écarte ces activités du champ d'interrogation. Elle recueille des informations auprès des entreprises employant au moins 20 salariés ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ainsi, selon l'enquête annuelle d'entreprise (EAE), la France métropolitaine rassemble en 2006 un peu plus de 3 000 entreprises agroalimentaires.

### Les IAA occupent une place de choix dans l'industrie manufacturière régionale

Parmi ces trois milliers d'entreprises, 185 sont majoritairement implantées en Nord-Pas-de-Calais (*cf. Pour comprendre ces résultats - Définitions*). Elles représentent 13% des entreprises de l'industrie manufacturière régionale. L'agroalimentaire est le premier secteur industriel en terme de chiffre d'affaires dans la région (*cf. Graphique*). Il se place en tête quasiment ex-æquo avec la métallurgie (hors travail des métaux) et devance nettement l'industrie automobile. Mais en termes de valeur ajoutée, les IAA sont précédées par la métallurgie. Au niveau national, l'activité agroalimentaire occupe les mêmes rangs au sein de l'industrie manufacturière. Son poids est cependant moindre : le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée des IAA constituent respectivement 15% et 12% des résultats de l'industrie, contre 19% et 15% en Nord-Pas-de-Calais.

**Graphique : Répartition du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière par principaux secteurs en 2006**



*Note : Secteurs d'activités selon la NAF en 60 postes.*

*Sources : Sessi, SSP, Agreste - EAE 2006*

En termes de chiffre d'affaires, le Nord-Pas-de-Calais apparaît donc un peu plus spécialisé dans les industries agroalimentaires que la moyenne française. La part du secteur dans le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière en région est 1,3 fois plus élevée que cette même part en France métropolitaine. Le Nord-Pas-de-Calais est par ailleurs plus spécialisé dans l'agroalimentaire que dans l'industrie automobile, puisque l'indice de spécialisation de cette activité, en termes de chiffre d'affaires, se fixe à 1,1. (*cf. Pour comprendre ces résultats - Définitions*)



## Le Nord-Pas-de-Calais : 5<sup>e</sup> région pour le chiffre d'affaires, 4<sup>e</sup> pour la valeur ajoutée

Avec un chiffre d'affaires frôlant les 10 milliards d'euros et une valeur ajoutée dépassant 1,9 milliard d'euros, les entreprises agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais réalisent 8% des parts du marché national en 2006 (cf. *Tableau 2*). Elles se placent au 5<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines pour le chiffre d'affaires et au 4<sup>e</sup> rang pour la valeur ajoutée. Elles sont nettement devancées par les entreprises implantées en Bretagne, région historiquement leader dans ce secteur. En revanche, elles affichent de meilleurs résultats que leurs voisines champardennaises ou picardes, dont la tradition agroalimentaire est davantage comparable. L'Île-de-France, qui accueille relativement peu d'entreprises agroalimentaires majoritairement implantées sur son territoire, réalise la plus forte valeur ajoutée et le deuxième meilleur chiffre d'affaires du pays. Cette région capte en effet traditionnellement de grosses entreprises génératrices de hauts résultats. Ceux-ci seront nuancés par la suite lors de l'analyse au niveau des établissements.

**Tableau 2 : Les industries agroalimentaires selon la région principale d'implantation des entreprises en 2006 \***

Unités : nombre, millions d'euros, %

	Entreprises <sup>1</sup>		Salariés des entreprises		Chiffre d'affaires		Valeur ajoutée	
	Nombre	Part en France	Effectif moyen	Part en France	Montant	Part en France	Montant	Part en France
Bretagne	330	10,8	58 32	15,5	17 052	13,2	2 639	10,7
Île-de-France	163	5,3	31 236	8,3	14 146	11,0	3 142	12,7
Pays de la Loire	268	8,8	50 909	13,5	14 091	10,9	2 383	9,6
Rhône-Alpes	298	9,8	28 049	7,5	10 126	7,8	1 825	7,4
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>185</b>	<b>6,1</b>	<b>27 314</b>	<b>7,3</b>	<b>9 977</b>	<b>7,7</b>	<b>1 918</b>	<b>7,8</b>
Champagne-Ardenne	141	4,6	13 371	3,6	6 801	5,3	1 735	7,0
Alsace	127	4,2	14 966	4,0	5 819	4,5	1 460	5,9
Picardie	67	2,2	12 136	3,2	5 350	4,1	924	3,7
Aquitaine	199	6,5	16 981	4,5	5 091	3,9	955	3,9
Basse-Normandie	100	3,3	14 317	3,8	4 786	3,7	778	3,1
Poitou-Charentes	133	4,4	12 520	3,3	4 762	3,7	1 081	4,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	151	5,0	12 572	3,3	4 682	3,6	1 073	4,3
Haute-Normandie	58	1,9	9 644	2,6	4 624	3,6	681	2,8
Midi-Pyrénées	184	6,0	13 598	3,6	4 183	3,2	694	2,8
Centre	109	3,6	10 824	2,9	3 377	2,6	625	2,5
Auvergne	106	3,5	9 278	2,5	3 240	2,5	569	2,3
Bourgogne	100	3,3	9 859	2,6	2 807	2,2	534	2,2
Lorraine	72	2,4	11 008	2,9	2 721	2,1	659	2,7
Languedoc-Roussillon	115	3,8	9 487	2,5	2 430	1,9	546	2,2
Franche-Comté	63	2,1	4 559	1,2	1 535	1,2	261	1,1
Limousin	43	1,4	2 834	0,8	883	0,7	143	0,6
Corse	16	0,5	444	0,1	81	0,1	22	0,1
<i>Entreprises polyrégionales</i>	19	0,6	2 263	0,6	472	0,4	78	0,3
<b>France métropolitaine</b>	<b>3 047</b>	<b>100,0</b>	<b>376 492</b>	<b>100,0</b>	<b>129 037</b>	<b>100,0</b>	<b>24 725</b>	<b>100,0</b>

\* Données triées par chiffre d'affaires décroissant.

<sup>1</sup> Entreprises de plus de 20 salariés ou de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires, hors boulangeries, pâtisseries, charcuteries et tabac.

Source : SSP, Agreste - EAE 2006

## Les entreprises agroalimentaires font du Nord-Pas-de-Calais la première région exportatrice

La grande particularité du Nord-Pas-de-Calais tient dans sa puissante contribution au commerce extérieur du pays. Un tiers de son chiffre d'affaires va à l'export (contre moins d'un cinquième en moyenne nationale). Elle bénéficie en effet d'une position géographique exceptionnelle, ainsi que d'infrastructures de transport développées, non seulement terrestres et ferroviaires, mais aussi maritimes. En 2006, les montants à l'export réalisés par les entreprises agroalimentaires de la région s'élèvent à 3,2 milliards d'euros, soit 14% du total national (cf. **Tableau 3**). Le Nord-Pas-de-Calais participe donc pour beaucoup à positionner la France parmi l'un des plus grands pays exportateurs de produits agroalimentaires. La Bretagne et la Champagne-Ardenne se placent quelque peu derrière, avec respectivement 2,3 et 2,2 milliards d'euros de produits exportés. Quant à la Picardie, elle se retrouve au 11<sup>e</sup> rang métropolitain et participe à 3% des exportations nationales.

L'Union européenne accueille 79% des exportations de ces entreprises, pour une moyenne en métropole de 69%. En 2006, 16% des exportations des françaises pour l'Europe proviennent ainsi du Nord-Pas-de-Calais.

**Tableau 3 : Exportations des entreprises<sup>1</sup> agroalimentaires selon la région principale d'implantation en 2006 \***

Unités : millions d'euros, %

	Ensemble des exportations		Dont destinées à l'Union européenne	
	Montant	% dans le total France	Montant	% dans le total France
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>3 155</b>	<b>13,5</b>	<b>2 496</b>	<b>15,5</b>
Bretagne	2 268	9,7	1 753	10,9
Champagne-Ardenne	2 169	9,3	1 245	7,7
Île-de-France	2 087	8,9	1 503	9,3
Poitou-Charentes	2 002	8,6	584	3,6
Pays de la Loire	1 766	7,6	1 375	8,5
Rhône-Alpes	1 489	6,4	1 012	6,3
Alsace	1 271	5,4	1 039	6,5
Haute-Normandie	1 034	4,4	666	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 026	4,4	629	3,9
Picardie	772	3,3	439	2,7
Basse-Normandie	721	3,1	550	3,4
Aquitaine	715	3,1	509	3,2
Lorraine	501	2,1	438	2,7
Midi-Pyrénées	475	2,0	345	2,1
Languedoc-Roussillon	451	1,9	402	2,5
Bourgogne	450	1,9	384	2,4
Centre	362	1,6	287	1,8
Franche-Comté	283	1,2	156	1,0
Auvergne	222	1,0	197	1,2
Limousin	55	0,2	48	0,3
Corse	1	0,0	1	0,0
<i>Entreprises polyrégionales</i>	64	0,3	33	0,2
<b>France métropolitaine</b>	<b>23 338</b>	<b>100,0</b>	<b>16 091</b>	<b>100,0</b>

\* Données triées par montant des exportations décroissant.

<sup>1</sup> Entreprises de plus de 20 salariés ou de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires, hors boulangeries, pâtisseries, charcuteries et tabac.

Source : SSP, Agreste - EAE 2006

L'agroalimentaire est le troisième meilleur secteur exportateur de l'industrie manufacturière régionale. En 2006, il contribue pour 13% des montants industriels exportés, loin derrière la métallurgie qui en réalise 32%, mais très proche des 14% de l'industrie automobile. La région Nord-Pas-de-Calais montre ainsi sa spécialisation puisqu'en moyenne nationale les IAA ne participent qu'à 7% du chiffre d'affaires à l'export de l'industrie.

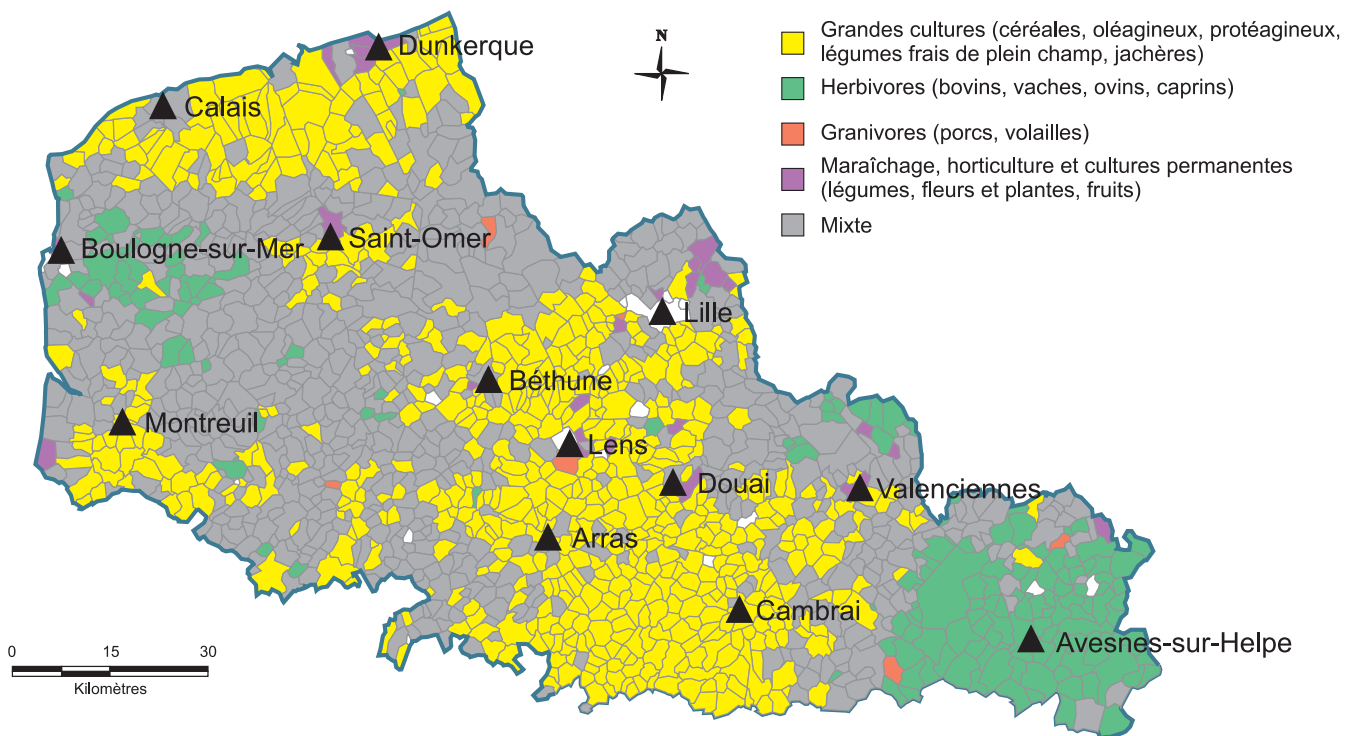
**De grandes entreprises spécialisées**

Fort de ses atouts, la région accueille en effet sur son sol des entreprises de poids, non seulement au niveau local mais aussi national. Roquette Frères, implantée à Lestrem et spécialisée dans l'amidon et ses dérivés, est la plus grande entreprise exportatrice agroalimentaire de France, et la première exportatrice du Nord-Pas-de-Calais tous secteurs confondus. Continentale nutrition, Coca Cola production, Bonduelle conserve international, Cargill Haubourdin, McCain alimentaire et société industrielle Lesaffre figurent parmi les 500 premières IAA exportatrices françaises, et parmi les 30 premières entreprises exportatrices du Nord-Pas-de-Calais, tous secteurs confondus.

**L'agriculture et la pêche régionales : socles du développement de l'agroalimentaire**

Sans son agriculture, le Nord-Pas-de-Calais ne tiendrait pas la place qu'il occupe actuellement dans l'agroalimentaire français. Il est parmi les plus grandes régions agricoles, et ce historiquement. Ses 844 000 hectares de surface agricole utilisée (soit 3% de la surface agricole utilisée française en 2007) sont principalement occupés par des céréales (blé tendre et orge), des prairies, des pommes de terre et des légumes frais, des productions de fourrages ou encore des betteraves sucrières.

**Carte 1 : Orientation technico-économique des exploitations par commune en Nord-Pas-de-Calais en 2000**



© IGN - Insee 2009

Source : DRAAF Nord-Pas-de-Calais, SRISE - Agreste, RA2000

La région se démarque au niveau national dans de nombreuses cultures phares, pour lesquelles elle occupe des rangs en tête des régions métropolitaines : pomme de terre de consommation (1<sup>ère</sup>), betterave à sucre (3<sup>e</sup>), blé tendre (6<sup>e</sup>), légumes frais tels qu'endives (1<sup>ère</sup>), petits pois (2<sup>e</sup>), choux (2<sup>e</sup>), navets (2<sup>e</sup>), haricots (4<sup>e</sup>) et oignons (4<sup>e</sup>), et aussi chicorée à café (1<sup>ère</sup>). Les éleveurs nordistes contribuent également à 4% de la production de bovins, de porcins et de poulets

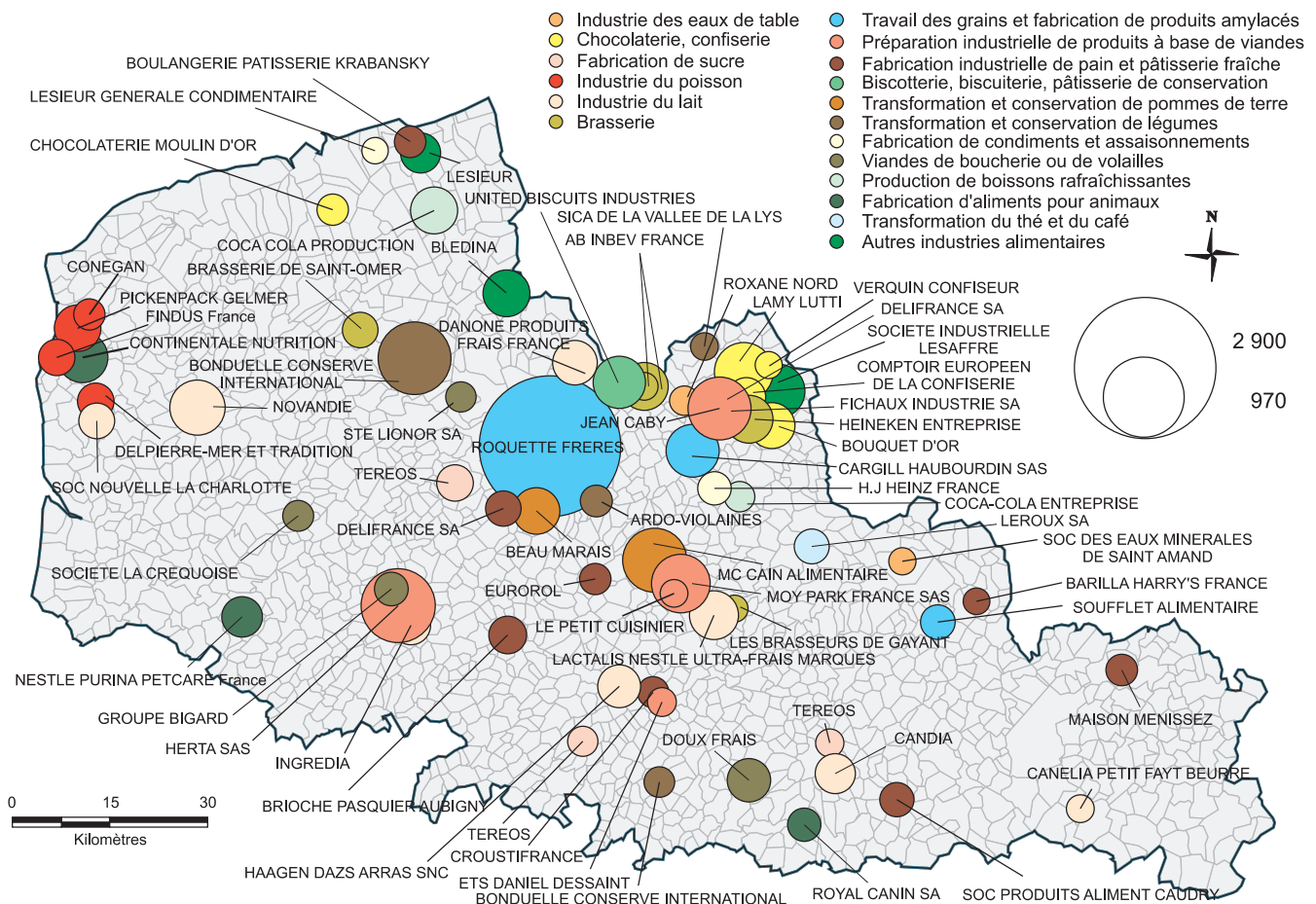
du pays en 2007. Enfin, il ne faut pas oublier que Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche français.

Par ailleurs, la région qui compte 4 019 000 habitants, fait partie intégrante d'une zone transfrontalière particulièrement peuplée. À la fois grand bassin de consommation et vivier important de main-d'œuvre, le Nord-Pas-de-Calais n'a pas manqué d'atouts pour inciter les industries agroalimentaires à s'y installer.

## Les industries agroalimentaires et les territoires de la région

Les sites de transformation des produits issus de l'agriculture sont souvent implantés à proximité des matières premières agricoles (cf. Carte 2). Ainsi, le secteur de la transformation et conservation de pommes de terre est surtout représenté en plein cœur de la région, dans les zones de Béthune et Lens, celui des viandes dans le Ternois. La conserverie de légumes est présente dans l'Audomarois. L'industrie de transformation du poisson a naturellement choisi les alentours du port de Boulogne-sur-Mer. De nombreuses activités ont un lien moins fort avec l'agriculture et leur localisation s'explique notamment par l'existence de bassins de consommation : il s'agit par exemple de chocolateries-confiseries, de brasseries, de boulangeries industrielles etc. C'est ainsi que la capitale régionale a vu naître et se développer de nombreuses entreprises (du « carambar » à la levure), devenant un important pôle d'emploi agroalimentaire. De plus, ce qui est vrai pour la région en termes d'infrastructures de transport développées, l'est encore plus pour la métropole lilloise. Elle génère donc une grande attractivité, notamment pour les entreprises à visée exportatrice.

Carte 2 : Les établissements agroalimentaires de plus de 100 salariés en Nord-Pas-de-Calais en 2006

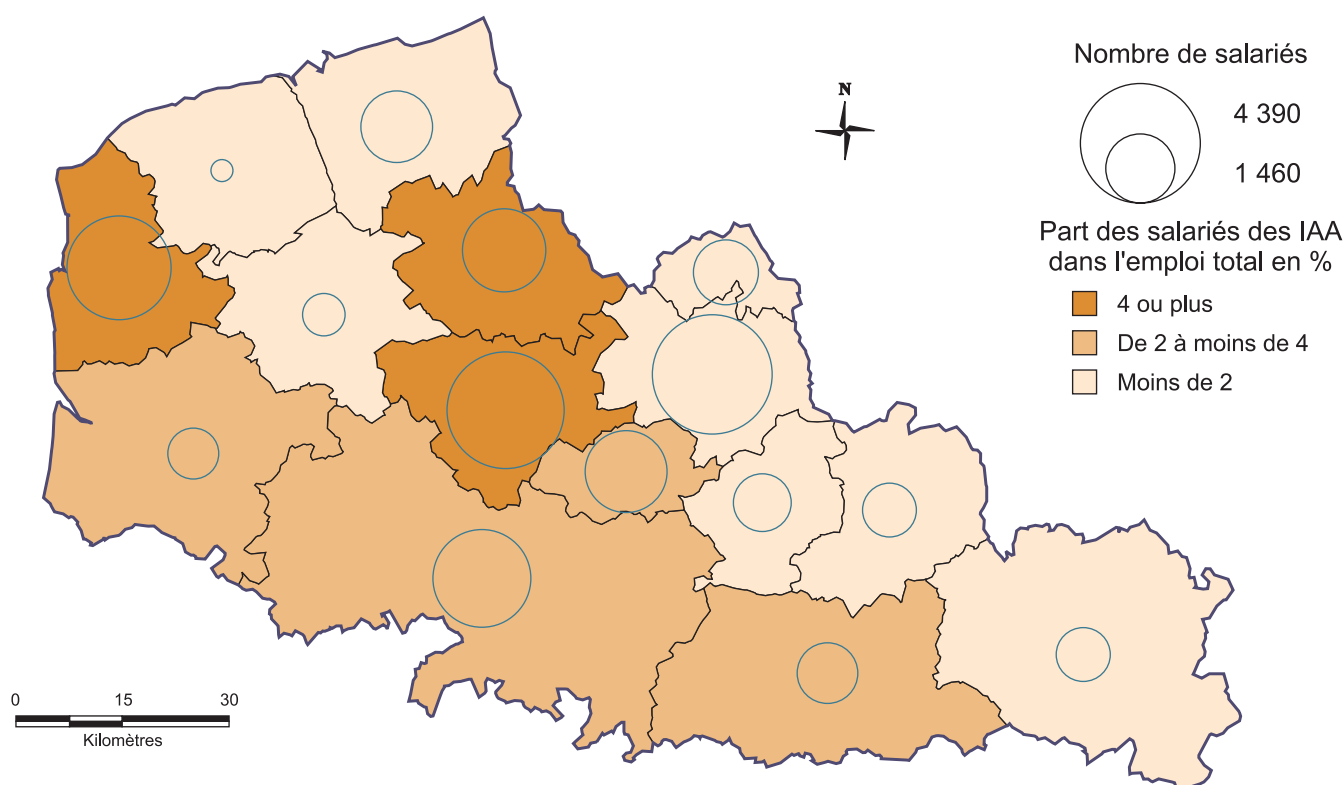


© IGN - Insee 2009  
Source : Insee - Clap 2006

Certaines zones d'emploi sont ainsi moins bien pourvues que d'autres en termes de postes salariés agroalimentaires. Les établissements de plus de deux salariés - hors boulangeries, pâtisseries, charcuteries et tabac - emploient peu aux extrêmes est et ouest de la région, à l'image de la Sambre-Avesnois, du Calaisis ou de Saint-Omer (*cf. Carte 3*). À l'inverse, les zones d'emploi centrales de l'Artois-Ternois, de Béthune-Bruay et de Lille, mais aussi le Boulonnais, captent les effectifs les plus importants.

Comparées à d'autres secteurs industriels, les IAA sont plus diffuses sur le territoire régional. Les quatre zones d'emploi les plus importantes regroupent 54% des effectifs des IAA. Dans l'industrie automobile ou encore la métallurgie, seules les deux plus grandes zones d'emploi suffisent à dépasser ce résultat.

**Carte 3 : Répartition des salariés des industries agroalimentaires et part dans l'emploi total par zone d'emploi au 31/12/2006**



© IGN - Insee 2009  
Source : Insee - Clap 2006



**2,2 postes au km<sup>2</sup> en Nord-Pas-de-Calais contre 0,7 en moyenne en France**

Les emplois sont bien plus souvent présents qu'ailleurs en France. La densité d'emplois atteint 2,2 postes salariés agroalimentaires au km<sup>2</sup>, soit 3 fois plus que la moyenne métropolitaine (cf. **Tableau 4**). La Bretagne approche le niveau atteint en Nord-Pas-de-Calais, avec toutefois une empreinte industrielle beaucoup plus faible. Quant à la Picardie et la Champagne-Ardenne, elles sont respectivement 3 fois et 4 fois moins denses pour ce type d'emploi.

**Tableau 4 : Densité d'emplois au 31/12/2006**

Unité : nombre de postes salariés au km<sup>2</sup>

	Industrie agroalimentaire	Ensemble de l'industrie manufacturière
Nord-Pas-de-Calais	2,2	18,2
Bretagne	2,1	6,5
Picardie	0,7	6,4
Champagne-Ardenne	0,5	3,7
<b>France métropolitaine</b>	<b>0,7</b>	<b>6,2</b>

Sources : Insee - Clap 2006, DGI - Services du Cadastre

**Sept établissements leaders et une multitude de structures réduites**

La densité moyenne cache toutefois des disparités fortes. Quelques grands établissements « locomotives » tirent la plupart des moyennes de la région à la hausse. Ainsi les sept plus grands établissements emploient 6 635 salariés, soit le quart de l'effectif régional total. Ils comptent chacun au moins 500 salariés et font tous partie de groupes d'entreprises. Il s'agit, par taille décroissante, de Roquette Frères<sup>1</sup>, Herta Sas<sup>2</sup>, Jean Caby<sup>3</sup>, Moy Park France<sup>4</sup>, Bonduelle conserve international<sup>5</sup>, McCain alimentaire<sup>6</sup> et Lamy Lutti<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Travail des grains et fabrication de produits amylacés.

<sup>2</sup> Préparation industrielle de produits à base de viandes.

<sup>3</sup> Préparation industrielle de produits à base de viandes.

<sup>4</sup> Préparation industrielle de produits à base de viandes.

<sup>5</sup> Transformation et conservation de légumes.

<sup>6</sup> Transformation et conservation de pommes de terre.

<sup>7</sup> Chocolaterie-confiserie (anciennement Leaf France).

## Pour comprendre ces résultats

### Définitions

**Entreprise** : unité économique organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. Elle est représentée par une personne juridique, physique ou morale et composée d'un ou plusieurs établissements. L'entreprise est juridiquement autonome mais peut dépendre financièrement d'une autre entreprise.

**Établissement** : unité de base du système production, géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement peut être un élément d'un système plus complexe (entreprise ou groupe) ou bien constituer à lui tout seul une entreprise dite mono-établissement.

**Chiffre d'affaires** : montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

**Valeur ajoutée** : valeur créée par l'entreprise au cours du processus de production, source première des revenus à répartir entre les différents facteurs. Elle exprime l'apport spécifique de l'entreprise aux biens et services en provenance de tiers dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes. Elle est égale (aux prix du marché) à la valeur nette de la production diminuée des consommations intermédiaires de biens et services qui ont été nécessaires à cette production.

**Exportations (au sens de l'EAE)** : ventes directes à l'exportation déclarées par les entreprises, y compris les livraisons intracommunautaires. Le total de ces exportations se différencie des statistiques d'exportation douanières car elles correspondent aux seules exportations directes, c'est-à-dire qui ne passent pas par une société tiers.

**Région principale d'implantation** : région où la contribution économique de l'entreprise est la plus importante, indépendamment de la localisation de son siège social. Il s'agit de la région dans laquelle l'effectif salarié des établissements de l'entreprise dépasse 50% de l'effectif salarié de l'entreprise. Dans le cas où aucune région ne remplit cette condition, l'entreprise est dite polyrégionale.

**Zone d'emploi** : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

**Indice de spécialisation** : l'indice de spécialisation d'une zone pour une activité donnée permet de repérer si le secteur d'activités est plus ou moins important dans la zone d'étude par rapport à un territoire de référence. Il est égal au rapport entre la part du secteur dans la zone et la part du secteur dans le territoire de référence. La grandeur étudiée peut refléter l'importance économique (comme le chiffre d'affaires dans cette partie), ou l'importance en termes de tissu productif (l'effectif salarié par exemple). Si le secteur est peu important dans la zone, l'indice est proche de zéro. Il est égal à 1 si l'importance du secteur est identique dans la zone et sur le territoire de référence. Il est très élevé (voire infini) si le secteur est uniquement présent dans la zone d'étude.

### Sources

**Enquête annuelle d'entreprise (EAE)** : l'enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises : de l'industrie manufacturière par le service d'études des stratégies et des statistiques industrielles (Sessi), des industries agroalimentaires par le service de la statistique et de la prospective (SSP), des transports et de la construction par le service économique, statistique et prospective (SESP), et du commerce et des autres services non financiers par l'Insee. Le Sessi et le SSP limitent le champ de leur enquête aux entreprises employant 20 salariés ou plus au 31 décembre de l'année ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires au cours de l'exercice. Les industries agroalimentaires retenues sont celles exerçant à titre principal une activité industrielle de transformation agroalimentaire (IAA hors transformation du tabac) ou d'entreposage frigorifique. Les entreprises artisanales de charcuterie, de boulangerie, de pâtisserie, et les terminaux de cuisson de produits de la boulangerie sont exclus de l'enquête.

**Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)** : système d'information alimenté par différentes sources (Sirene, DADS, Urssaf, fichier de paye des agents de l'État) dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail (jusqu'au niveau communal) sur l'emploi salarié et les rémunérations, pour les secteurs marchand et non marchand (hors agriculture, personnels civils du ministère de la défense et emplois domestiques). Les données de Clap concernent les entreprises et les établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année d'exercice considérée, qu'ils soient employeurs ou non. Les non-salariés ne sont pas comptabilisés.

L'emploi salarié y est mesuré en termes de « postes de travail » au 31 décembre de l'année ou en équivalent temps plein sur l'année. Clap ne se substitue pas aux estimations d'emploi réalisées par ailleurs par l'Insee qui évaluent l'emploi en nombre de personnes occupées au lieu de travail.



## Emploi et tissu productif du secteur agroalimentaire

*Fin 2006, le Nord-Pas-de-Calais compte plus de 27 300 salariés dans l'agroalimentaire, soit 12% des emplois industriels régionaux. Au plan national, les salariés nordistes sont bien représentés dans la plupart des secteurs d'activités : ils occupent même le 1<sup>er</sup> rang dans le travail des grains et la fabrication des produits amylacés ainsi que dans la transformation et la conservation de pommes de terre. Leurs salaires sont plus élevés qu'en moyenne nationale du fait de leur profil : ils sont plus qualifiés, ont une plus grande ancienneté et bénéficient essentiellement de CDI. Neuf salariés régionaux sur dix sont rattachés à des groupes d'entreprises agroalimentaires, souvent étrangers.*

Fin 2006, près de 450 établissements agroalimentaires d'au moins deux salariés sont implantés en Nord-Pas-de-Calais, sur les 9 100 établissements de France métropolitaine (cf. **Tableau 1**). Ils emploient un peu plus de 27 300 salariés, soit 7% des effectifs nationaux du secteur. La région se place au 4<sup>e</sup> rang derrière la Bretagne (57 500 salariés), les Pays de la Loire (46 900 salariés) et Rhône-Alpes (31 500 salariés). Avec une moyenne de 61 salariés par établissement, les IAA du Nord-Pas-de-Calais sont presque moitié plus grandes que la moyenne française.

**Tableau 1 : Les industries agroalimentaires en 2006**

	Établissements		Postes salariés au 31/12/06		Nombre moyen de postes par établissement
	Nombre	% du total France	Nombre <sup>1</sup>	% du total France	
Bretagne	832	9,1	57 478	14,8	69
Pays de la Loire	579	6,4	46 875	12,1	81
Rhône-Alpes	955	10,5	31 477	8,1	33
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>446</b>	<b>4,9</b>	<b>27 340</b>	<b>7,0</b>	<b>61</b>
Île-de-France	560	6,1	22 806	5,9	41
Aquitaine	668	7,3	20 135	5,2	30
Midi-Pyrénées	633	7,0	16 787	4,3	27
Alsace	322	3,5	16 369	4,2	51
Basse-Normandie	234	2,6	15 476	4,0	66
Provence-Alpes-Côte d'Azur	632	6,9	14 796	3,8	23
Picardie	176	1,9	14 323	3,7	81
Champagne-Ardenne	329	3,6	13 583	3,5	41
Centre	326	3,6	13 295	3,4	41
Poitou-Charentes	371	4,1	13 063	3,4	35
Bourgogne	282	3,1	11 392	2,9	40
Languedoc-Roussillon	552	6,1	10 956	2,8	20
Lorraine	218	2,4	10 907	2,8	50
Auvergne	313	3,4	10 224	2,6	33
Haute-Normandie	154	1,7	8 809	2,3	57
Franche-Comté	297	3,3	6 872	1,8	23
Limousin	142	1,6	4 828	1,2	34
Corse	85	0,9	811	0,2	10
<b>France métropolitaine</b>	<b>9106</b>	<b>100,0</b>	<b>388 602</b>	<b>100,0</b>	<b>43</b>

<sup>1</sup> Données triées par effectifs salariés décroissants.

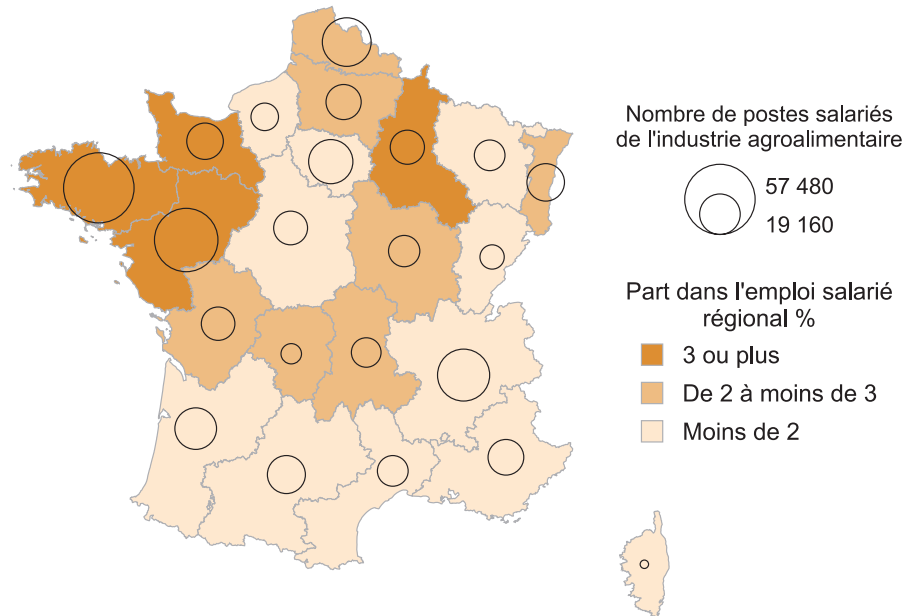
**Champ** : Établissements d'au moins deux salariés au 31/12/2006.

Source : Insee - Clap 2006

## L'agroalimentaire concentre 12% des emplois de l'industrie régionale

Le poids du secteur agroalimentaire dans l'emploi nordiste est légèrement supérieur à celui observé en moyenne en France métropolitaine. Au 31 décembre 2006, 12,1% des salariés de l'industrie régionale travaillent dans l'agroalimentaire, pour une moyenne nationale de 11,4%. Dans l'emploi salarié total, ces proportions s'établissent respectivement à 2,1% contre 1,8%. C'est en région Bretagne que les IAA affichent le plus fort impact au niveau de l'emploi puisque 32,1% des postes industriels et 5,7% de l'ensemble des postes sont relatifs aux IAA. L'emploi en Champagne-Ardenne est plus marqué par l'agroalimentaire qu'en Nord-Pas-de-Calais, tandis que la Picardie se rapproche davantage des moyennes nordistes (cf. Carte)

Carte : L'emploi agroalimentaire en France en 2006



*Champ* : Établissements d'au moins 2 salariés au 31/12/2006  
 © IGN - Insee 2009  
 Source : Insee - Clap 2006

## Des effectifs salariés en nombre sur la plupart des secteurs

En Nord-Pas-de-Calais, trois secteurs captent un tiers des salariés : le travail des grains et la fabrication de produits amylicés<sup>1</sup> (Roquette Frères, Cargill Haubourdin SAS, etc.), la préparation industrielle de produits à base de viandes (Hertha SAS, Jean Caby, Moy Park France SAS, etc.) et l'industrie du lait (Novandie, Lactalis Nestle Ultra-frais Marques, Danone, Häagen Dazs Arras SNC, Candia, Ingredia, etc.) (cf. **Tableau 2**).

La région est leader national en termes d'effectifs salariés dans le secteur des produits dérivés de l'amidon, et dans celui de la transformation et conservation de pommes de terre (McCain Alimentaire, Beau Marais). Elle se classe aussi 2<sup>e</sup> région métropolitaine dans l'industrie du poisson derrière la Bretagne (Pickenpack Gelmer, Delpierre Mer et Tradition, Findus France) et dans la brasserie derrière l'Alsace (Heineken Entreprise, AB Inbev France). Elle fait également partie du trio de tête dans de nombreux autres secteurs tels que la transformation et conservation de légumes (Bonduelle Conserve International) ou la production de boissons rafraîchissantes (Coca-Cola Production) pour ne citer qu'eux.

**Tableau 2 : Les industries agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais par secteurs d'activités en 2006\***

	Postes salariés			Nombre moyen de postes par établissement
	Nombre <sup>1</sup>	% du total France	Rang en France	
Travail des grains et fabrication de produits amylicés	3 748	26,5	1	187
Préparation industrielle de produits à base de viandes	2 828	5,7	6	74
Industrie laitière	2 506	4,5	9	90
Autres industries agroalimentaires*	2 155	4,0	10	44
Industrie du poisson	2 140	14,9	2	54
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	2 103	7,2	5	68
Production de viandes de boucherie ou de volailles	1 932	2,5	11	32
Chocolaterie, confiserie	1 630	9,0	5	56
Fabrication d'aliments pour animaux	1 546	8,3	3	55
Transformation et conservation de légumes	1 297	10,9	3	81
Brasserie	1 275	30,6	2	64
Transformation et conservation de pommes de terre	980	41,5	1	39
Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	698	5,1	9	63
Fabrication de sucre	621	9,5	5	104
Production de boissons rafraîchissantes	568	11,9	3	95
Transformation du thé et du café	559	11,8	3	22
Fabrication de condiments et assaisonnements	393	13,6	3	49
Industrie des eaux de table	361	4,4	5	72
<b>Ensemble des IAA</b>	<b>27 340</b>	<b>7,0</b>	<b>4</b>	<b>61</b>

<sup>1</sup> Données triées par effectifs salariés décroissants.

**Champ** : Établissements d'au moins deux salariés au 31/12/2006.

\* Pour le détail de ce secteur d'activités, (cf. **encadré 1**).

Source : Insee - Clap 2006

### Encadré 1 : Le secteur des « Autres industries agroalimentaires »

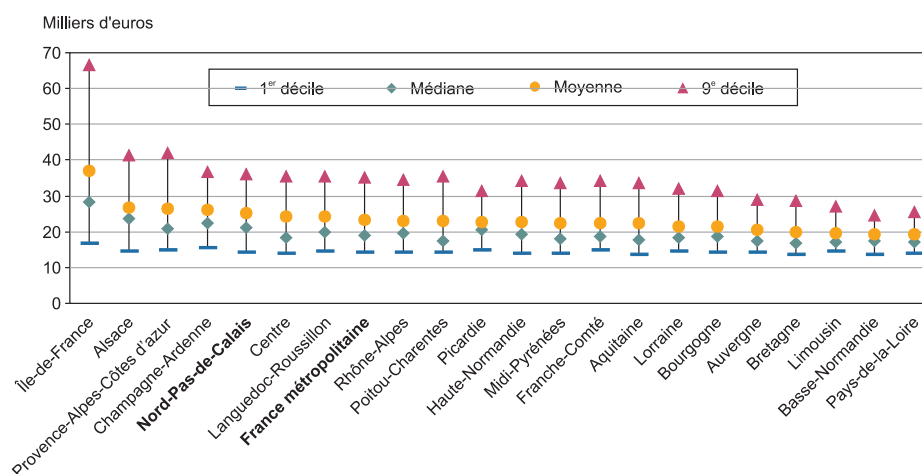
Ce secteur regroupe l'ensemble des activités agroalimentaires (définies selon le champ de cette étude) non déjà classées dans les 17 autres secteurs de la nomenclature utilisée. Il rassemble donc des industries très variées, allant de la fabrication de pâtes alimentaires à la préparation de jus de fruits et légumes, en passant par la fabrication de spiritueux. En Nord-Pas-de-Calais, près des trois quarts des effectifs de ce secteur travaillent dans la fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques (Blédina), dans la fabrication d'huiles et graisses raffinées (Lesieur) et dans la classe dénommée « Industries non comprises ailleurs (nca) », qui réunit entre autres la fabrication de levures (Société Industrielle Lesaffre), de petits déjeuners en poudre, de préparations pour entremets, de soupes et potages, d'ovo-produits, d'arômes, additifs et épaississants alimentaires.

<sup>1</sup> Produits dérivés de l'amidon

## Des niveaux de rémunération plus élevés que dans la plupart des régions

La rémunération annuelle nette moyenne d'un salarié à temps complet s'établit à 25 200 euros dans les IAA du Nord-Pas-de-Calais, soit 2 000 euros de plus qu'en moyenne en métropole (cf. **Graphique 1**). Le salaire moyen nordiste est le 5<sup>e</sup> plus haut de France, derrière ceux des régions Île-de-France, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Champagne-Ardenne. Le rapport inter-décile permet de mesurer la dispersion des salaires en rapportant le revenu minimum des 10% des salariés les mieux payés (9<sup>e</sup> décile) au revenu maximum des 10% des salariés les moins payés (1<sup>er</sup> décile). Plus la valeur de ce rapport est élevée, plus l'écart entre les personnes les mieux et les moins bien rémunérées est important. En 2006, l'éventail des salaires en Nord-Pas-de-Calais est égal au national avec un rapport inter-décile de 2,5. Il est proche de celui de Champagne-Ardenne (2,4), mais se situe à un niveau bien supérieur à celui de la Bretagne et de la Picardie, pour lesquelles il se fixe à 2,1. Comme souvent, l'Île-de-France fait figure d'exception en termes d'écart de salaires : le rapport inter-décile y culmine à 3,9. Cette dispersion s'explique principalement par la forte présence de très hauts revenus tirant la moyenne vers le haut. La région francilienne emploie en effet une importante proportion de cadres, chefs d'entreprises ou professions intellectuelles supérieures : 26% des postes salariés contre 9% au niveau national.

**Graphique 1 : Salaires annuels nets des salariés des IAA à temps complet en 2006**



**Grille de lecture :** Sur l'ensemble de l'année 2006, 10% des salariés de l'agroalimentaire à temps complet ont gagné moins de 14 400 euros nets (= 1<sup>er</sup> décile) en Nord-Pas-de-Calais, et 10% ont gagné plus de 36 100 euros nets (= 9<sup>e</sup> décile). La moitié des salariés de la région ont été payés moins de 21 200 euros nets (= médiane).

En moyenne, en 2006, un salarié à temps complet dans les IAA nordistes gagne 25 200 euros annuels nets.

**Champ :** Établissements d'au moins deux salariés au 31/12/2006.

Source : Insee - DADS 2006

## Des salaires relevés par les grands établissements, plus présents en Nord-Pas-de-Calais

Comme partout ailleurs, les grandes structures tirent les salaires vers le haut. L'impact est toutefois plus fort dans la région. La rémunération annuelle nette moyenne par équivalent temps plein (cf. **Pour comprendre ces résultats - Définitions**) dans les établissements d'au moins 250 salariés est en effet 8% supérieure à la moyenne tous établissements confondus, contre seulement 4% en métropole (cf. **Tableau 3**). Pour les établissements de moins de 250 salariés, le salaire en Nord-Pas-de-Calais est aussi légèrement supérieur à la moyenne nationale.

**Tableau 3 : Salaire annuel net moyen par équivalent temps plein dans l'industrie agroalimentaire en 2006**

	Unité : euros	
	Nord-Pas-de-Calais	France métropolitaine
Ensemble des établissements	22 900	21 400
Établissements de moins de 250 salariés	21 400	20 900
Établissements de 250 salariés et plus	24 800	22 300

**Champ :** Établissements d'au moins deux salariés au 31/12/2006.

Source : Insee - DADS 2006

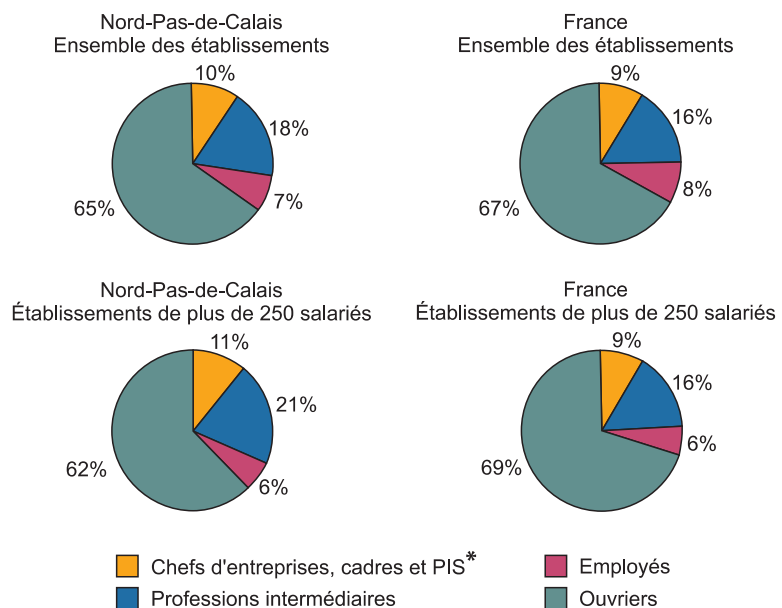


La spécificité de la région est qu'elle détient de très grands établissements agroalimentaires. Ses 46 établissements d'au moins 250 salariés (5% du total) rassemblent 44% des salariés, soit 24 150 personnes. En comparaison, 584 structures françaises (3% des IAA nationales) comptent plus de 250 salariés et regroupent seulement 34% des effectifs, soit 263 500 emplois. Les salaires agroalimentaires régionaux sont les plus élevés dans les secteurs du travail des grains et fabrication de produits amylacés et dans la production de boissons rafraîchissantes. On retrouve ici les activités pour lesquelles la taille moyenne des établissements est grande (cf. **Tableau 2**). En fait, en Nord-Pas-de-Calais, les grandes IAA sont plus propices à accueillir des salariés aux fonctions supérieures, telles que dans la recherche ou l'innovation, qui présentent de hauts niveaux de rémunération.

**Davantage de salariés qualifiés en Nord-Pas-de-Calais**

Non seulement les IAA du Nord-Pas-de-Calais accueillent davantage de chefs d'entreprises, cadres ou professions intellectuelles supérieures (PIS) que la moyenne française, mais l'écart est encore plus marqué dans les grandes structures. Les établissements régionaux de 250 salariés et plus emploient 11% de ces catégories parmi leur personnel en 2006 contre 9% pour l'ensemble de la métropole (cf. **Graphique 2**). Par ailleurs la qualification des ouvriers, qui représentent aux alentours des deux tiers des salariés, est plus élevée en Nord-Pas-de-Calais. En 2006, 42% des ouvriers sont qualifiés dans les industries agroalimentaires régionales pour 39% en moyenne nationale.

**Graphique 2 : Répartition des salariés des industries agroalimentaires par catégorie socioprofessionnelle en 2006**



\*PIS : Professions intellectuelles supérieures

Champ : Établissements d'au moins deux salariés au 31/12/2006.

Source : Insee - DADS 2006

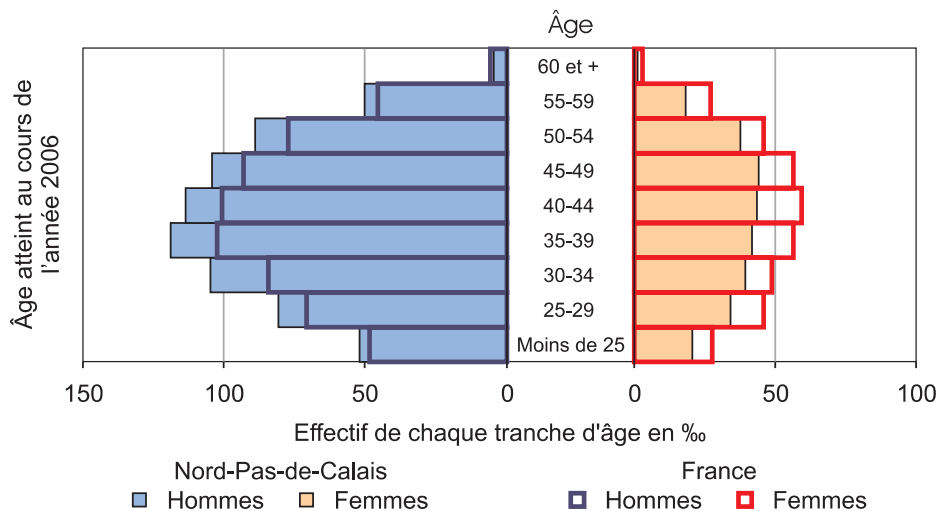
Le facteur-taille des établissements ne suffit cependant pas à expliquer à lui seul le différentiel de salaires entre la région et la France. Cela amène donc à s'intéresser de plus près aux caractéristiques des salariés de l'agroalimentaire, élément déterminant dans la fixation du niveau de revenu.

## Les caractéristiques des salariés nordistes expliquent leur bon niveau de rémunérations

La répartition par âge des effectifs de l'agroalimentaire présente peu de différences entre la région et la métropole. L'âge moyen des salariés de l'agroalimentaire en Nord-Pas-de-Calais s'établit à 39,7 ans, très proche du niveau national à 39,8 ans. Si la moyenne d'âge varie peu en France selon la taille des établissements, elle augmente avec cette dernière dans la région. Les établissements de plus de 250 salariés en Nord-Pas-de-Calais emploient du personnel de 41,1 ans en moyenne, contre 40,3 ans en France.

En 2006, la part de femmes parmi les salariés des industries régionales agroalimentaires se fixe à 28% contre une moyenne en métropole de 37%. Les femmes sont moins souvent présentes dans la région, indépendamment de la classe d'âge et de l'activité (exception faite de la brasserie) (cf. Graphique 3).

**Graphique 3 : Pyramide des âges des salariés des industries agroalimentaires en 2006**



**Champ :** Établissements d'au moins deux salariés au 31/12/2006.

**Source :** Insee - DADS 2006

En 2006, 84% des postes dans les IAA nordistes sont sous contrat à durée indéterminée, soit 8% de plus que la moyenne nationale. Cet écart favorable à la région se constate pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. En particulier, 88% des chefs d'entreprises, cadres ou PIS de la région sont en CDI, contre 84% en France. La différence est encore plus flagrante dans les grands sites de production. La proportion de CDI dans les établissements de 250 salariés et plus atteint 93% en Nord-Pas-de-Calais, alors qu'elle descend à 76% pour la moyenne française.

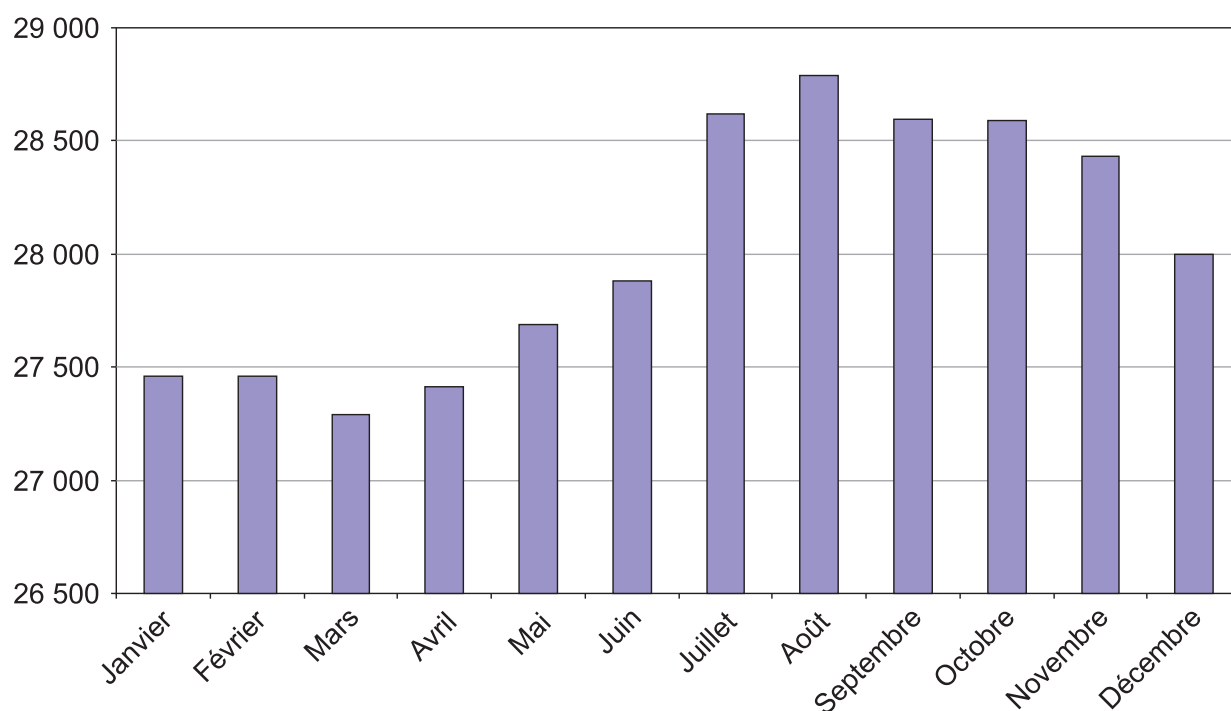
Ainsi, l'agroalimentaire du Nord-Pas-de-Calais emploie plus souvent des salariés qui ont pour caractéristique d'être en moyenne les mieux rémunérés : les chefs d'entreprises, cadres et PIS, le personnel plus âgé, les contrats à durée indéterminée, les salariés masculins. De plus, ces particularités de l'emploi salarié nordiste sont renforcées lorsqu'il s'agit des industries de grande taille, particulièrement bien représentées dans la région. L'ensemble de ces spécificités se combine pour apporter une explication au niveau de revenu plus élevé dans les IAA du Nord-Pas-de-Calais.

Pour compléter cette analyse, il faudrait pouvoir disposer des caractéristiques des emplois saisonniers. Certains secteurs comme les sucreries ou les conserveries font régulièrement appel à ce type de main-d'œuvre (cf. Encadré 2), dont le profil n'est malheureusement pas connu.

**Encadré 2 : L'emploi agroalimentaire fluctue en fonction des saisons agricoles**

La saisonnalité de la production agricole et de la demande en produits alimentaires spécifiques influencent fortement l'industrie agroalimentaire. En 2006, alors que les IAA du Nord-Pas-de-Calais emploient 27 300 salariés tout au long de l'année, un surcroît d'activité s'observe de juillet à novembre, avec un pic à 28 800 salariés en août. Chaque secteur adopte un rythme qui lui est propre. Ainsi, l'industrie du lait est en pleine activité durant les mois estivaux propices à la consommation de produits laitiers frais comme les glaces. Autre exemple, durant les mois d'octobre à décembre, suite à la récolte des betteraves, les industries de la fabrication du sucre sont de grandes employeuses de travailleurs saisonniers. Notamment, les sucreries du groupe Téréos implantées en Nord-Pas-de-Calais doublent quasiment leurs effectifs durant la campagne betteravière : le site d'Attin employant 75 salariés permanents recrute 75 saisonniers, le site de Boiry-Sainte-Rictrude employant 121 salariés permanents engage 109 saisonniers, le site d'Escaudoevres avec 105 salariés permanents embauche une centaine de saisonniers et le site de Lillers de 145 salariés permanents fait appel à 80 saisonniers<sup>1</sup>.

**Nombre de postes salariés mensuels\* dans les industries agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais en 2006**



\* Ensemble des postes salariés annexes et non annexes en moyenne mensuelle.

Champ : Établissements d'au moins deux salariés au 31/12/06.

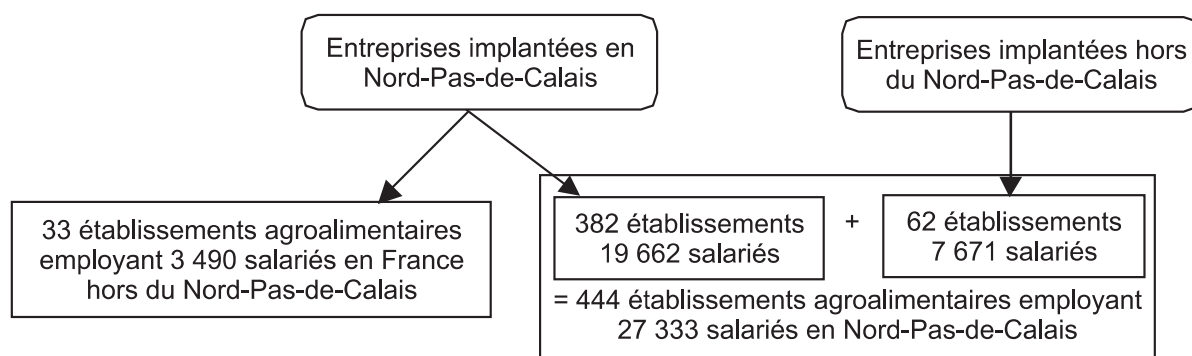
Source : Insee - DADS

<sup>1</sup> Source : [www.tereos.com](http://www.tereos.com)

## Une grande majorité d'établissements régionaux dans des entreprises régionales

Parmi les 444 établissements agroalimentaires situés dans la région en 2006, 382 dépendent d'une entreprise elle-même implantée en Nord-Pas-de-Calais (*cf. Schéma*). En plus de ces 382 établissements nordistes, les entreprises implantées en Nord-Pas-de-Calais contrôlent 33 autres sites de production agroalimentaires hors de la région, soit un total de 415 établissements en métropole.

Schéma : Structure du tissu productif agroalimentaire en Nord-Pas-de-Calais au 1<sup>er</sup> janvier 2007



*Champ* : Établissements d'au moins deux salariés au 01/01/2007.  
*Source* : Insee - REE, Sirene 2007

Mais l'entreprise n'est pas le dernier maillon de la chaîne dans l'organisation du tissu productif. Chacun des sites de production répond au final à un centre de décision unique, qui peut prendre deux formes. Dans le premier cas, lorsque l'entreprise est indépendante, le centre de décision correspond au siège social même de l'entreprise. Dans le second cas, lorsque l'entreprise fait partie d'un groupe de sociétés liées entre elles par des participations au capital, le centre de décision est la tête du groupe, c'est-à-dire le siège social de la société-mère du groupe.

## Les groupes d'entreprises concernent neuf salariés sur dix des IAA du Nord-Pas-de-Calais

Près des trois quarts des établissements agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais sont finalement rattachés à une entreprise isolée. Ces établissements sont cependant de taille très réduite. Le quart restant fait donc partie de groupes d'entreprises. En termes d'effectifs les rapports sont complètement différents : 90% des salariés des IAA nordistes dépendent en dernier lieu de groupes de sociétés. L'implantation régionale des groupes est plus forte qu'en moyenne nationale : 86% des salariés français dépendent de groupes. C'est en Picardie et Bretagne que le poids des groupes est le plus important avec 93% des salariés concernés.

**Encadré 3 : La catégorie juridique des industries agroalimentaires**

La forme sociétaire est la favorite des entrepreneurs de l'agroalimentaire. En Nord-Pas-de-Calais, elle y est encore plus développée qu'ailleurs puisque 97% des salariés de la région en dépendent, pour une moyenne française de 94%. En revanche, les coopératives agricoles y occupent peu de place avec seulement 2% des effectifs. Que ce soit en Bretagne, en Picardie ou en Champagne-Ardenne, la coopération agricole est nettement plus affirmée. Elle concerne essentiellement les secteurs des viandes de boucherie et des aliments pour animaux en Bretagne, du sucre en Picardie et du sucre, du champagne et des aliments pour animaux en Champagne-Ardenne. L'agroalimentaire du Nord-Pas-de-Calais apparaît dès lors plus détaché des lieux de productions agricoles. Les coopératives agricoles fonctionnent au plus près des matières premières puisque les agriculteurs détiennent leur capital. Ceux-ci s'engagent à fournir leur production à la coopérative, qui a pour obligation en échange de la commercialiser. La coopérative fournit aussi des services à ses associés, tels que l'approvisionnement en engrais ou encore la mutualisation des outils de production.

**Répartition des salariés des IAA selon la forme juridique de l'entreprise**

Unité : %

	Nord-Pas-de-Calais	Bretagne	Picardie	Champagne-Ardenne	France métropolitaine
Société commerciale	97,3	92,0	90,4	81,7	93,6
Coopérative agricole	2,0	7,7	8,5	17,8	5,6
Personne physique	0,6	0,3	0,1	0,4	0,4
Autre forme juridique	0,1	0,0	1,0	0,1	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

*Champ : Établissements d'au moins deux salariés au 01/01/2007.*

*Source : Insee - REE, Sirene 2007*

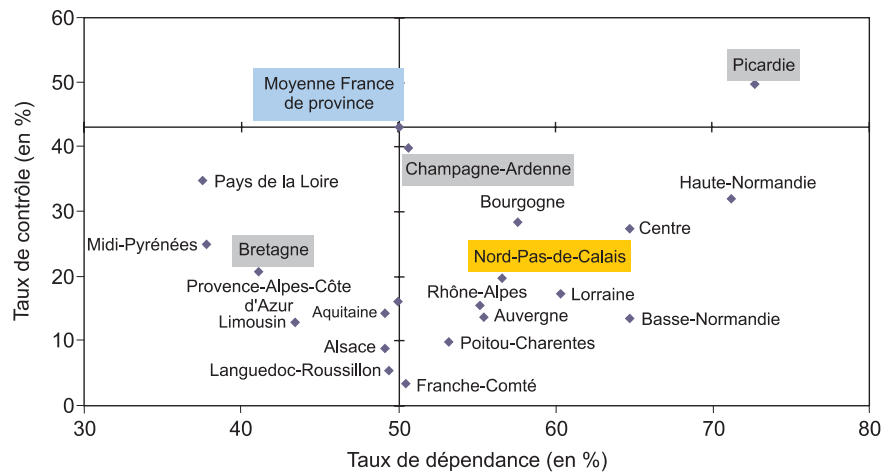
**La majorité des salariés est finalement dépendante de l'extérieur de la région**

Qu'il s'agisse d'entreprises isolées ou de groupes de sociétés, les centres de décision dont dépendent en dernier lieu les salariés des IAA du Nord-Pas-de-Calais sont majoritairement implantés hors du territoire régional. En 2006, 57% des salariés nordistes sont finalement rattachés à un site hors région. Globalement, l'industrie agroalimentaire est un peu moins dépendante d'un centre de décision hors région que l'ensemble de l'industrie manufacturière : le taux de dépendance de cette dernière s'établit à 60%. En comparaison avec les industries phares de la région, les IAA sont même les moins dépendantes de l'extérieur. La métallurgie, l'industrie chimique et l'industrie automobile affichent en effet des taux de dépendance respectifs de 65%, 77% et 92%.

Les salariés de l'agroalimentaire champardennais sont légèrement moins dépendants que les Nordistes (51% des effectifs sont contrôlés par un centre de décision hors de Champagne-Ardenne), tandis que ceux de Bretagne se situent loin derrière avec un taux de dépendance de 41% (cf. Graphique 4). De l'autre côté, le taux picard est le plus élevé de France : il atteint 73%, résultat de la forte implantation de groupes étrangers dans cette région. Toutefois, ce taux de dépendance ne doit pas être interprété comme le simple reflet de la plus ou moins forte fragilité d'un territoire face à des prises de décision éloignées. En effet, un taux élevé peut aussi symboliser l'attractivité d'une zone pour les centres qui décident d'y implanter un établissement.

Les centres de décision localisés en Nord-Pas-de-Calais emploient 20% de leurs effectifs français hors de la région. Ce taux, appelé taux de contrôle, donne une idée du degré d'ouverture des sociétés vers l'extérieur de la région. S'il se situe à un niveau identique à celui de Bretagne, il est cependant bien inférieur aux taux de Champagne-Ardenne et de Picardie, qui se fixent respectivement à 40% et 50%.

Graphique 4 : Taux de contrôle et de dépendance des salariés de l'agroalimentaire en 2006



**Grille de lecture :** 57% (= taux de dépendance) des salariés de l'agroalimentaire travaillant en Nord-Pas-de-Calais dépendent d'un centre de décision implanté hors de la région. 20% (= taux de contrôle) des salariés des centres de décision agroalimentaires implantés en Nord-Pas-de-Calais travaillent hors de la région.

**Champ :** Établissements d'au moins deux salariés au 31/12/2006.

Source : Insee - Clap, Lifi 2006

**Une forte représentation des groupes étrangers**

Treize nationalités se partagent le contrôle des groupes présents dans la région. Les groupes français emploient près de 60% des salariés rattachés à un groupe (cf. Tableau 4). Parmi eux peuvent être cités Sager (Roquette Frères), Bonduelle, la financière Delpierre Houssin, Danone ou encore Andros. Les autres nations les plus présentes sont les États-Unis (Coca-Cola Enterprises Inc.), les Pays-Bas (Heineken), le Portugal, la Suisse (Nestlé), le Canada (McCain), la Belgique et le Luxembourg.

Les groupes étrangers sont plus représentés dans la région qu'en moyenne nationale. Parmi l'ensemble des salariés rattachés à un groupe en métropole, près d'un quart travaille pour un groupe étranger. Cette part est, pour rappel, d'environ 40% en Nord-Pas-de-Calais. Du fait d'enseignes comme Coca-Cola et McCain, l'empreinte nord-américaine est plus marquée en Nord-Pas-de-Calais qu'ailleurs, avec 14% des effectifs.

Les caractéristiques nordistes sont très proches des picardes. Notamment, les groupes de l'Union européenne et hors Union européenne représentent chacun sensiblement la même proportion de salariés, autour de 21%. En revanche, la Champagne-Ardenne et la Bretagne se distinguent. Les groupes français y sont nettement plus présents - ils contrôlent plus de 80% des salariés - et la part de salariés dépendant de groupes hors UE n'atteint que 2%.

Tableau 4 : Répartition des salariés\* des IAA rattachés à un groupe selon sa nationalité en 2006

	Groupe français	Groupe des autres pays de l'UE	Groupe hors UE	Ensemble
Nord-Pas-de-Calais	58,6	20,8	20,6	100,0
Bretagne	88,0	9,8	2,3	100,0
Picardie	59,0	21,6	19,4	100,0
Champagne-Ardenne	80,1	18,0	2,0	100,0
France métropolitaine	73,8	16,5	9,7	100,0

\* Salariés des établissements contrôlés majoritairement par un seul groupe.

Champ : Établissements d'au moins deux salariés au 31/12/2006.

Source : Insee - Clap, Lifi 2006



## Pour comprendre ces résultats (Début)

Les résultats présentés dans cette partie se réfèrent aux établissements agroalimentaires employant au moins deux salariés au 31 décembre 2006.

### ***Définitions***

#### ***Médiane :***

valeur qui partage une population en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50% des salariés. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50% des salariés.

#### ***Décile :***

valeur qui partage une population en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, le 1<sup>er</sup> décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10% des salariés (soit le salaire maximum des 10% des salariés les moins bien payés). Le 9<sup>e</sup> décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salariés (soit le salaire minimum des 10% des salariés les mieux rémunérés).

#### ***Rapport inter-décile D9/D1 :***

rapport du 9<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> décile, il met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution. C'est une des mesures des inégalités de la distribution : plus il est élevé, plus la dispersion est grande.

#### ***Équivalent temps plein (ETP) :***

c'est une unité de mesure de l'emploi. Elle est égale au rapport du volume de travail effectué par le salarié à celui effectué par une personne à temps plein.

#### ***Siège social :***

lorsqu'une entreprise n'exerce pas son activité dans un seul établissement, l'un d'entre eux a le statut d'établissement principal (entreprise individuelle) ou de siège social (société).

#### ***Centre de décision :***

lieu théorique où les décisions stratégiques des entreprises sont prises. Il s'agit de la tête du groupe lorsque l'établissement appartient à un groupe, ou du siège social de l'entreprise dans le cas contraire. Il représente le sommet de la pyramide légale du groupe ou de l'entreprise, mais peut ne pas correspondre au centre de décision réel, notamment dans le cas de délocalisation à l'étranger pour des facilités fiscales.

#### ***Groupe :***

ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital. Une des sociétés du groupe détient sur les autres un pouvoir de décision.

#### ***Tête de groupe (ou société-mère) :***

entreprise qui contrôle au moins une autre entreprise et qui n'est contrôlée par aucune autre société. Elle peut être localisée à l'extérieur du territoire français.

#### ***Taux de contrôle :***

pour un centre de décision, rapport entre le nombre de ses salariés travaillant hors de la région siège et le nombre total de ses salariés en France.

#### ***Taux de dépendance :***

pour un territoire, rapport entre le nombre de salariés dépendants d'un centre de décision situé en dehors du territoire et le nombre de salariés total du territoire. Ce taux mesure, pour un territoire, l'importance des emplois qui sont contrôlés par un centre de décision extérieur.

### Pour comprendre ces résultats (Suite)

#### Sources

##### **Connaissance Locale de l'Appareil Productif (Clap) :**

système d'information alimenté par différentes sources (Sirene, DADS, Urssaf, fichier de paye des agents de l'État) dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail sur l'emploi salarié et les rémunérations, pour les secteurs marchand et non marchand (hors agriculture, personnels civils du ministère de la défense et emplois domestiques). Les données de Clap concernent les entreprises et les établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année d'exercice considérée, qu'ils soient employeurs ou non. Les non-salariés ne sont pas comptabilisés.

L'emploi salarié y est mesuré en termes de « postes de travail » au 31 décembre de l'année ou en équivalent temps plein sur l'année. Clap ne se substitue pas aux estimations d'emploi réalisées par ailleurs par l'Insee qui évaluent l'emploi en nombre de personnes occupées au lieu de travail.

##### **Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) :**

formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Les employeurs fournissent pour chaque établissement et chaque salarié des caractéristiques d'état civil, la nature de l'emploi, la qualification, les périodes d'emploi, le nombre d'heures salariées et les rémunérations. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, des services domestiques et des activités extraterritoriales. Les DADS mesurent l'emploi au sens du « facteur travail » par la notion de « poste de travail ».

##### **Lifi - Enquête sur les liaisons financières entre sociétés :**

enquête qui vise à identifier les groupes de sociétés opérant en France et à déterminer leur contour. Elle est la pièce maîtresse d'un dispositif consacré à la connaissance statistique des groupes d'entreprises. Les liaisons de détention de capital entre sociétés sont recensées au 31 décembre pour reconstituer les groupes de sociétés et établir des statistiques sur ces groupes et les entreprises qui les composent. Le questionnement porte essentiellement sur la liste des filiales et des participations directes, sur la ventilation de l'actionnariat en grandes catégories ainsi que sur les principaux actionnaires personnes morales des sociétés privées. C'est une enquête annuelle auprès des entreprises françaises détenant plus de 1,2 million d'euros de titres de participation ou bien employant plus de 500 salariés ou bien réalisant plus de 60 millions de chiffres d'affaires. Les entreprises qui ne satisfont pas l'un de ces critères mais qui étaient repérées comme tête de groupe l'année précédant l'année d'enquête sont également interrogées ainsi que celles qui étaient détenues par des capitaux étrangers l'année précédente.

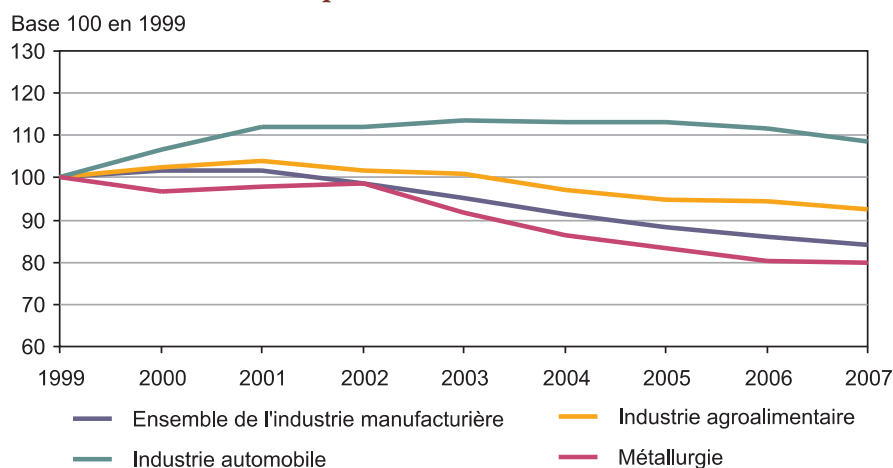
## Performances et dynamiques des industries agroalimentaires

*En Nord-Pas-de-Calais, l'emploi agroalimentaire est moins affecté par la baisse des effectifs qu'en moyenne de l'industrie. Depuis 1999, le nombre d'établissements diminue dans la région, les créations ne compensant pas les suppressions. Cependant, la masse salariale régionale poursuit sa progression. Avec, entre autre le travail des grains-fabrication de produits amylacés, le Nord-Pas-de-Calais est devenu leader à l'exportation. Autre signal positif, les entreprises nordistes se sont désendettées et l'investissement reste à un niveau élevé.*

**L'emploi s'en sort mieux dans le secteur agroalimentaire qu'en moyenne dans l'industrie**

En Nord-Pas-de-Calais, l'emploi salarié dans les industries agroalimentaires diminue de 7% entre 1999 et 2007. La baisse des effectifs intervient à partir de 2002 et se poursuit depuis. Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière le recul est plus marqué, avec 16% de salariés en moins sur la même période (cf. Graphique 1).

**Graphique 1 : Évolution de l'emploi salarié en Nord-Pas-de-Calais par secteur d'activités**



*Note : Le champ inclut ici les établissements agroalimentaires de moins de 2 salariés  
Source : Unedic, MSA*

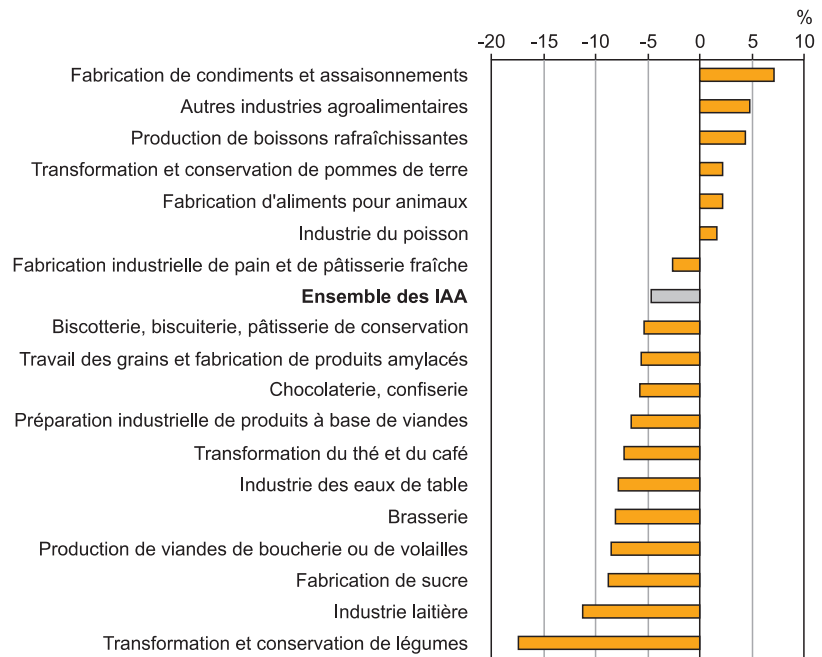
La diminution de l'effectif salarié agroalimentaire peut être décomposée par secteur d'activités depuis 2004, année à partir de laquelle les données issues de la mutualité sociale agricole sont disponibles à ce niveau de détail. Ainsi, les secteurs contribuant le plus à la baisse nordiste entre 2004 et 2007 sont ceux de la transformation-conservation de légumes et du lait (cf. Graphique 2). À l'opposé, la fabrication de condiments et assaisonnements et le secteur des « Autres industries agroalimentaires » se révèlent dynamiques : respectivement +7% et +5% de salariés pendant cette même période.

**Depuis 1999, le nombre d'établissements agroalimentaires diminue et rejoint ainsi la tendance nationale**

L'emploi est impacté par la façon dont évoluent les établissements, que ce soient des créations, des suppressions ou des restructurations. Les flux d'entrées et de sorties d'établissements permettent de juger du dynamisme du tissu productif. Les créations d'entreprises, l'ouverture d'un établissement supplémentaire, les emménagements d'établissements et les reprises font partie des entrées, tandis que les cessions d'entreprises, les fermetures d'établissements, les déménagements d'établissements et les transferts font partie des sorties. Le solde annuel des flux d'établissements de l'industrie agroalimentaire du Nord-Pas-de-Calais est resté positif jusqu'en 1998 (cf. Graphique 3). Depuis 1999, le solde est devenu négatif, le taux

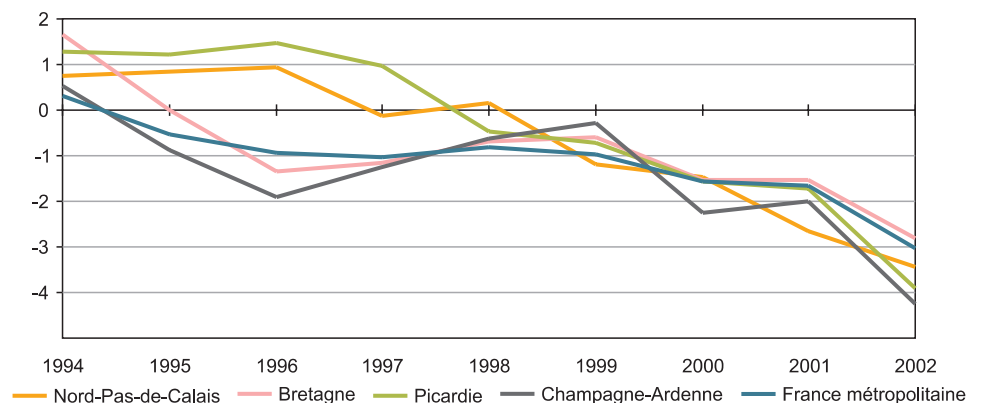
de sortie dépassant le taux d'entrée<sup>1</sup>. L'industrie agroalimentaire régionale rejoint ainsi la tendance nationale amorcée dès 1995. Au niveau du Nord-Pas-de-Calais, cela se traduit par une diminution du stock d'établissements agroalimentaires de près de 10% entre 2000 et 2007. Par l'évolution de ses flux d'établissements le Nord-Pas-de-Calais ressemble à la Picardie. Ils se démarquent ainsi des autres régions de référence que sont la Bretagne et la Champagne-Ardenne qui, elles, ont suivi la même tendance que la moyenne nationale avec une inflexion plus précoce du solde.

**Graphique 2 : Évolution de l'emploi salarié agroalimentaire par secteur d'activités entre 2004 et 2007**



*Note : Le champ inclut ici les établissements de moins de deux salariés.  
Sources : Unedic, MSA*

**Graphique 3 : Solde annuel des taux d'entrée et de sortie d'établissements agroalimentaires**



*Note : Les évolutions sont calculées à partir de moyennes mobiles d'ordre 3 des entrées et des sorties.  
Champ : Établissements d'au moins deux salariés au 31 décembre de l'année considérée.  
Source : Insee - REE, Sirene*

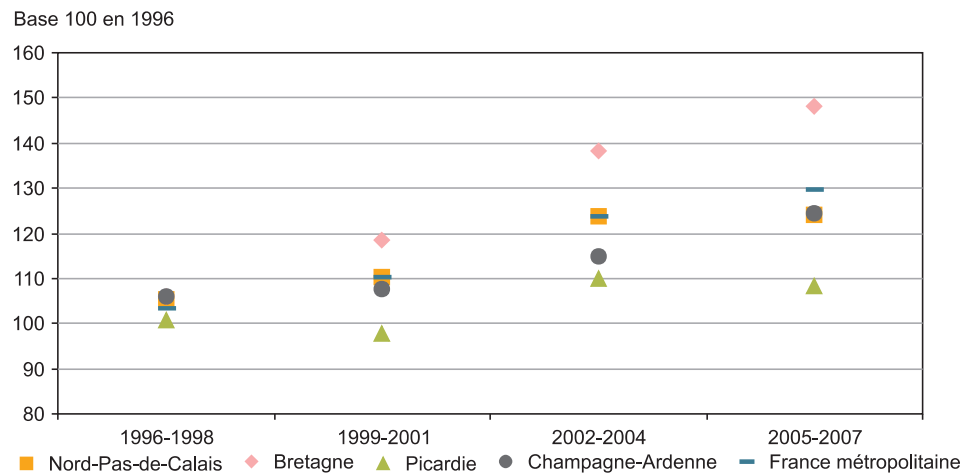
<sup>1</sup> Le taux d'entrée et le taux de sortie sont respectivement le rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties d'une année n au stock d'établissements au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n.

Ces flux sont fortement liés à la durée de vie des établissements. Celle-ci dépend de multiples facteurs structurels ou conjoncturels en rapport avec l'activité. Dans la région, les établissements de petite taille sont plus exposés, de même que ceux dépendants des secteurs de la viande ou des boissons. Ainsi, pendant la période 1993-2004, un tiers des établissements agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais ont fermé leurs portes avant leur cinquième anniversaire. Au bout de 8 ans, ce sont la moitié des établissements qui ont cessé leur activité. Comparativement à la moyenne nationale, le taux de survie<sup>2</sup> des établissements dans le Nord-Pas-de-Calais est légèrement inférieur : à 3 ans le taux de survie est de 83,6% dans le Nord-Pas-de-Calais et de 86,1% en France, celui à 5 ans est de 67,8% dans le Nord-Pas-de-Calais et de 71,3% en France. Quelle que soit la durée, les taux de survie des établissements picards et champardennais sont semblables à ceux du Nord-Pas-de-Calais. Par contre, pour les établissements bretons, ils s'établissent systématiquement au-dessus : 85,8% à 3 ans, 73,1% à 5 ans et 50,8% à 8 ans.

**La masse salariale a progressé de 2% par an contre 2,4% en moyenne nationale**

L'approche par la valeur ajoutée, et plus précisément par la masse salariale, permet d'apprécier la production de richesses des établissements agroalimentaires. En Nord-Pas-de-Calais, la masse salariale versée par les établissements implantés dans la région a progressé de 2% par an en moyenne entre 1996 et 2007. C'est le même rythme qu'en Champagne-Ardenne, mais en dessous des 2,4% de moyenne nationale. La Bretagne se distingue en affichant une hausse annuelle de 3,6%. La Picardie, plus à la peine, ne gagne que 0,7% par an. Dans la période 1996-2004, le Nord-Pas-de-Calais a calqué son rythme sur la moyenne de métropole. Ce n'est que dans une période récente qu'il décroche du niveau national (*cf. Graphique 4*).

**Graphique 4 : Évolution moyenne des rémunérations brutes versées par les établissements agroalimentaires**



*Champ* : Établissements d'au moins deux salariés au 31 décembre de l'année considérée.  
Source : Insee - DADS

**Les entreprises régionales exportent beaucoup plus que leurs homologues France entière**

La part du chiffre d'affaires des entreprises régionales provenant des exportations est loin d'être négligeable en Nord-Pas-de-Calais : le taux d'exportation s'élève à 32%, contre 18% en moyenne nationale. En 10 ans, ce taux, qui rapporte le montant des exportations au chiffre d'affaires, s'est amélioré sous l'effet de la progression plus rapide des montants à l'export que des ventes totales. Le Nord-Pas-de-Calais bataille avec la région Île-de-France, au moins depuis 1996, pour la tête du classement des exportations. À partir de 2004, il passe définitivement en tête et creuse l'écart d'année en année. En 2006, les exportations agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais atteignent 3,2 milliards d'euros, soit 1,1 milliard de plus que celles d'Île-de-France. Les entreprises nordistes participent à plus de la moitié des exportations nationales de produits amylacés, à près de la moitié pour les produits transformés de légumes ou de pommes de terre, à un tiers pour la brasserie et à un quart pour la fabrication industrielle de produits à base de viandes, de pain et de pâtisserie fraîche.

<sup>2</sup> Le taux de survie est calculé en faisant la moyenne de taux de survie des cohortes d'établissements des différentes années entre 1993 et 2004.

Deux secteurs réalisent plus de la moitié des exportations en Nord-Pas-de-Calais : le travail des grains-fabrication de produits amylacés et la transformation et conservation de légumes ou de pommes de terre. Comme en moyenne nationale, les condiments, assaisonnements et le sucre en région ont vu leurs exportations chuter de 1996 à 2006. Le déficit a été plus que comblé par les résultats de l'industrie laitière, des aliments pour animaux et des produits industriels à base de viandes.

Ce sont principalement les grandes structures qui sont tournées vers l'export : 83% des montants nordistes réalisés à l'export proviennent des entreprises d'au moins 250 salariés. Pour ces dernières, le taux d'exportation grimpe à 38%. Celles-ci envoient 22% de leurs produits hors de l'Union européenne, pour une moyenne de 13% chez les moins de 250 salariés.

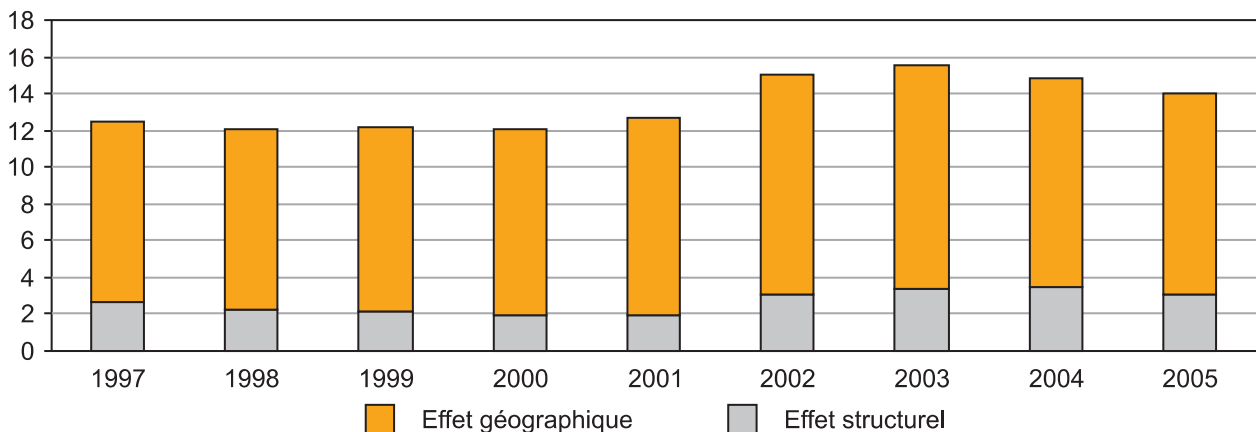
**Encadré 1 : En Nord-Pas-de-Calais, le dynamisme local propre à la région explique le taux d'exportation élevé**

L'écart entre le taux d'exportation régional et la moyenne nationale est le résultat d'un effet structurel (activités spécifiques de la région) combiné à un effet géographique<sup>1</sup> (dynamisme des entreprises régionales, à structure d'activités identique à la structure française). En 2006, les industries agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais présentent à la fois un effet structurel et un effet géographique positifs. Cela signifie non seulement que les activités fortement exportatrices sont plus souvent représentées dans la région, mais aussi qu'à structure sectorielle égale, les IAA du Nord-Pas-de-Calais sont davantage tournées vers l'export. La différence avec le niveau moyen de métropole s'explique majoritairement par l'effet géographique, puisque sur un solde de 13,5 points, 10 points lui sont imputables. Le principal secteur contributeur est celui des produits amylacés, mais les aliments pour animaux, les produits transformés de légumes ou de pommes de terre et les eaux de table et boissons rafraîchissantes ne sont pas en reste.

L'effet structurel des entreprises nordistes est beaucoup moins fort qu'en Champagne-Ardenne (où il est porté à 11,1 points du fait de la production de champagne), mais leur effet géographique est le 2<sup>e</sup> plus haut de France derrière celui de Poitou-Charentes. La Picardie et la Bretagne cumulent quant à elles des effets structurels et géographiques négatifs.

En l'espace d'une dizaine d'années, l'écart entre le taux d'exportation nordiste et français s'est amplifié, sous l'impulsion d'une hausse conjointe des effets structurels et géographiques. Cependant, ces derniers tendent à se rétracter légèrement depuis 2003.

**Effets structurel et géographique du taux d'exportation des entreprises\* agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais**



Notes : – la région considérée est la région principale d'implantation de l'entreprise ;  
 – les évolutions sont calculées à partir de moyennes mobiles d'ordre 3.  
 \* Entreprises de 20 salariés ou plus, ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffres d'affaires.  
 Source : SSP, Agreste - EAE 1996 à 2006

<sup>1</sup> Cf. Pour comprendre ces résultats - Définitions.



## Une productivité apparente du travail par salarié qui reste encore supérieure à la moyenne nationale

La productivité apparente du travail se fixe en 2006 à 70,2 milliers d'euros par salarié (cf. **Tableau 1**). Rapport de la valeur ajoutée à l'effectif salarié des entreprises, elle varie relativement peu entre 1996 et 2006. Elle reste supérieure à la moyenne nationale (65,7 milliers d'euros), mais l'écart se réduit. Fortement liée à la nature des activités présentes, la productivité apparente du travail nordiste est très proche de la picarde, nettement supérieure à la bretonne (qui est impactée à la baisse par le secteur des viandes de boucherie ou de volailles) et largement en dessous de la champardennaise (boostée par la champagnisation).

La productivité est la meilleure dans les secteurs de la brasserie, du travail des grains et des produits amylacés, des eaux de table et boissons rafraîchissantes et dans les « Autres industries alimentaires » (particulièrement grâce à l'industrie des corps gras et aux productions d'alcools). À l'inverse, les viandes de boucherie ou de volailles et le poisson arrivent en bas du classement.

Le Nord-Pas-de-Calais affiche des résultats bien supérieurs au niveau français dans l'industrie des eaux de table et boissons rafraîchissantes, la fabrication de produits amylacés et de pain et pâtisserie fraîche ; mais il est plus faible dans les secteurs de la brasserie, des aliments pour animaux, du thé et café et de la chocolaterie-confiserie.

**Tableau 1 : Productivité apparente du travail dans les entreprises\* agroalimentaires par secteurs d'activités en 2006**

Unité : Milliers d'euros par salarié

	Nord-Pas-de-Calais <sup>1</sup>	France métropolitaine
Industrie des eaux de table ou production de boissons rafraîchissantes	155,8	110,3
Brasserie	134,9	185,0
Travail des grains et fabrication de produits amylacés	112,2	95,8
Autres industries alimentaires	96,9	110,3
Fabrication de condiments, d'assaisonnements ou de sucre	84,1	100,2
Transformation du thé et du café	73,0	95,5
Industrie du lait	62,5	61,3
Fabrication d'aliments pour animaux	60,6	75,8
Fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche	59,6	43,9
Transformation et conservation de légumes ou de pommes de terre	55,6	52,8
Préparation industrielle de produits à base de viandes	53,5	46,6
Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	47,4	61,9
Chocolaterie, confiserie	42,7	76,9
Viandes de boucherie ou de volailles	40,1	38,0
Industrie du poisson	37,7	45,9
<b>Ensemble des IAA</b>	<b>70,2</b>	<b>65,7</b>

Les cases en jaune soulignent les secteurs d'activités pour lesquels la productivité apparente du travail en Nord-Pas-de-Calais est supérieure à la moyenne de France métropolitaine.

<sup>1</sup> Données triées par productivité régionale décroissante.

**Note :** cf. Chapitre 1, 'Contour statistique de l'étude', pour le détail de la nomenclature en 15 secteurs d'activités.

\* Entreprises de 20 salariés et plus, ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Source : Agreste, SPP - EAE 2006

## Une baisse de la marge dans la valeur ajoutée

Une partie de la valeur ajoutée, la marge brute, sert à rémunérer les capitaux mis en œuvre, à payer l'impôt sur les bénéfices, à consolider la structure financière ou à financer certains investissements. En 2006, le taux de marge des entreprises agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais s'établit à 30,6%, soit 1,5 point inférieur à la moyenne nationale. Cette moindre performance n'est pas imputable à la structure nordiste. En effet, si les secteurs agroalimentaires de la région affichaient le même taux de marge qu'en moyenne nationale, le taux régional serait de 32,6%. En fait, les performances des entreprises nordistes s'amoindrissent régulièrement depuis une dizaine d'années. Entre 1996 et 2006, le taux de marge régional a perdu 11,3 points contre seulement 3,9 points au niveau national, sous l'effet principalement de la baisse de la marge dans le travail des grains et fabrication de produits amylacés et de la forte diminution de la production de condiments, d'assaisonnements ou de sucre.

## Les dépenses de publicité en augmentation

Dans les entreprises du Nord-Pas-de-Calais, la publicité a pris, au cours des années 2000, une place de plus en plus importante dans les dépenses : 330 millions d'euros en 1997, 910 millions en 2005. Trois secteurs absorbent les trois quarts des montants de ce poste: la viande, le lait, et les fruits et légumes. En fait les entreprises régionales ont progressivement aligné leurs dépenses de publicité sur la norme nationale. Elles ont senti l'intérêt de capter ou fidéliser leurs consommateurs mais aussi de se différencier par rapport aux marques de distributeurs.

## L'agroalimentaire régional s'est désendetté

Le taux d'endettement des entreprises agroalimentaires implantées dans le Nord-Pas-de-Calais diminue. Alors qu'il atteignait 30,4% en 1996, il n'est plus que de 17,8% en 2006, soit 2,2 points en dessous du niveau national. Il est plus faible qu'en Bretagne, Picardie ou Champagne-Ardenne.

Héritage de l'endettement passé, le taux d'intérêt apparent, qui est le taux d'intérêt moyen des emprunts contractés, reste élevé en Nord-Pas-de-Calais : l'écart avec la moyenne nationale est de 0,7 point. Un peu plus qu'ailleurs, les entreprises ont dû contracter des emprunts successifs à des taux croissants, conduisant à une augmentation mécanique du taux d'intérêt apparent (cf. *Tableau 2*).

**Tableau 2 : Taux d'endettement et d'intérêt apparent des entreprises agroalimentaires en 2006**

	Taux d'endettement	Taux d'intérêt apparent
Nord-Pas-de-Calais	17,8	6,0
Bretagne	23,0	5,5
Picardie	29,5	5,6
Champagne-Ardenne	30,4	3,9
<b>France</b>	<b>20,0</b>	<b>5,3</b>

Unité : %

## L'investissement moyen par salarié dans les établissements nordistes reste élevé

L'investissement par salarié, rapport entre les montants investis et l'effectif salarié, permet de constater l'évolution des investissements en s'affranchissant de l'effet taille des établissements. Les sommes investies dans les établissements agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais sont bien plus importantes qu'en moyenne nationale : 14 100 euros par an et par salarié nordiste contre 9 500 ailleurs. Parmi les régions de comparaison, sur la période 1996-2006, seule la Champagne-Ardenne peut se prévaloir d'un montant supérieur, soit 15 500 euros. La Picardie affiche 12 400 euros. Cet indicateur reste quasiment stable en Bretagne, plafonné à moins de 7 000 euros.

L'effet structure explique ces différences. Le travail des grains et fabrication des produits amylacés est un des secteurs dont l'investissement par salarié est le plus élevé au niveau national : 23 400 euros par an et par salarié. À lui seul, il représente 30% des investissements agroalimentaires du Nord-Pas-de-Calais. À l'opposé, les secteurs des viandes de boucherie et de volaille et des

préparations industrielles de produits à base de viandes, nécessitent de faibles investissements par salarié : entre 4 400 et 6 700 euros. Plus de 45% des investissements bretons sont tournés vers ces activités. En Champagne-Ardenne, le secteur des autres industries alimentaires, qui englobe la production de champagne, représente plus de la moitié des investissements : par salarié et par an, ils atteignent 19 600 euros.

**Encadré 2 : 47 établissements agroalimentaires nordistes sont membres actifs d'un pôle de compétitivité**

Le Nord-Pas-de-Calais peut compter sur trois pôles nationaux de compétitivité en lien avec l'agroalimentaire au sein de la région depuis 2005 : « Nutrition santé longévité », Aquimer et MAUD (Matériaux et applications pour une utilisation durable).

« Nutrition santé longévité », basé à Loos, a trois thèmes de prédilection : la nutrition, les maladies métaboliques et cardiovasculaires, et les maladies liées au vieillissement. Il compte dans ses membres actifs 42 entreprises, dont 25 PME, 10 centres de recherche et 11 centres de formation.

Aquimer, anciennement dénommé « Filière produits aquatiques », est situé à Boulogne-sur-Mer. Il compte parmi ses membres 21 entreprises, dont 15 PME, 8 centres de recherche et 4 centres de formation. D'après ses propres termes, le pôle a comme rôle d'être « une interface active entre les projets des entreprises et leur concrétisation » dans le domaine de l'innovation et de la valorisation des produits aquatiques.

MAUD est implanté à Villeneuve d'Ascq. Ce pôle se concentre sur la chimie et les matériaux pour trois marchés clés : les arts de la table, les industries graphiques et l'emballage, dont l'emballage alimentaire. Il compte comme membres actifs 26 entreprises, dont 14 PME, 16 centres de recherche dont le CNRS et l'INRA, et 11 centres de formation dont l'École nationale supérieure de Lille, l'École des mines de Douai, l'Université des sciences et des technologies de Lille ou encore l'Université du Littoral.

En 2006, 16 établissements agroalimentaires nordistes font partie de l'un de ces trois pôles dont Roquette Frères, McCain ou Bonduelle pour ne citer que les principaux. À ces établissements s'en ajoutent 31 rattachés à dix autres pôles de compétitivité situés hors région, dont le pôle à vocation mondiale « Industrie et agro-ressources » basé à Laon et le pôle à vocation nationale InnoViande de Clermont-Ferrand. Ces 47 établissements emploient au total 5 430 équivalents temps plein, dont 700 cadres, pour 170 millions d'euros de rémunération en 2006.

**Répartition sectorielle des établissements agroalimentaires nordistes membres d'un pôle de compétitivité en 2006**

Préparation industrielle de produits à base de viandes	16
Autres industries alimentaires	11
Industrie du lait	4
Industrie du poisson	4
Travail des grains et fabrication de produits amylacés	4
Viandes de boucherie ou de volailles	4
Transformation du thé et du café	2
Transformation et conservation de légumes	1
Transformation et conservation de pommes de terre	1
<b>Total</b>	<b>47</b>

Source : Insee

### Encadré 3 : Valorisation de la biomasse : une voie de développement pour les industries agroalimentaires

Les enjeux croissants liés au développement durable offrent de nouvelles perspectives pour les produits agricoles, à travers les valorisations non alimentaires : énergie produite à partir de biomasse, bioplastiques, agromatériaux, etc. Les industries agroalimentaires disposent de riches ressources leur permettant d'être présentes sur ces nouveaux marchés : les déchets issus de la fabrication de produits agroalimentaires (paille, pulpes, vinasses de distillerie, etc.) sont à l'heure actuelle généralement réorientés vers l'alimentation animale ou éliminés à grands frais. Or, cette biomasse peut être valorisée. Par exemple la fermentation des déchets permet de produire du biogaz, l'incorporation d'alcool dans l'essence ou d'huile végétale dans le gazole constitue un biocarburant, les sous-produits agroalimentaires tels que l'amidon, le gluten ou la cellulose entrent dans la composition de biopolymères (films, emballages, etc.) ou d'agromatériaux composites (revêtements, garnitures automobiles, isolants, etc.).

Parmi les entreprises assujetties au plan national d'affectation de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> (faisant suite à la signature du protocole de Kyoto) figurent de nombreuses industries agroalimentaires. En font partie pour exemple en Nord-Pas-de-Calais : Roquette Frères, Bonduelle Conserve International, Herta Sas, MacCain Alimentaire, Société Industrielle Lesaffre, Blédina, Heineken, Continentale Nutrition, Téréos, Lesieur, Ingrédia, Candia, Chicorée Leroux, Nestlé Purina Petcare. La production de biogaz en vue de son utilisation pour couvrir ses propres besoins en énergie est donc une voie largement considérée dans l'industrie agroalimentaire. Elle constituerait un moyen de diminuer les coûts et l'impact environnemental de la consommation énergétique des IAA.

Il existe déjà plusieurs exemples d'utilisation de la biomasse en Nord-Pas-de-Calais, auxquels les IAA participent. Parmi celles recyclant le biogaz, figurent la société AB Inbev à Armentières, l'établissement Heineken à Mons-en-Baroeul, les sites de McCain à Harnes et à Béthune, l'usine Bonduelle de Renescure. Par ailleurs, l'ouverture d'un site de revalorisation des résidus organiques issus de la transformation du poisson est prévue pour le début de l'année 2011 à Boulogne-sur-Mer. Cette unité produira du biogaz qui sera redistribué sous forme de vapeur ou d'eau chaude aux transformateurs de poissons du territoire.

En ce qui concerne la filière bioéthanol, cinq groupes industriels se partagent le marché national : Téréos, leader impliqué dans le projet BENP - Bio Ethanol Nord Picardie - en association avec le pôle de compétitivité « Industries et agro-ressources », Cristal Union, Roquette Frères, Abengoa et Soufflet. Seul le groupe Sofiproteol, propriétaire de la marque Lesieur, est engagé dans la branche du biodiesel. Cinq unités de production de biocarburants sont agréées en 2008 dans la région :

- trois unités pour le biogazole (ou biodiesel) : Diester à Coudekerque-Branche, basée sur le site Lesieur, Nord Ester à Dunkerque et Total à Dunkerque ;
- deux unités pour le bioéthanol : Téréos à Lillers, Nord Etbe à Dunkerque.

#### Quantités agréées de biocarburants en 2008

Unité : milliers de tonnes

	Biodiesel	Bioéthanol
Nord-Pas-de-Calais	315	55
France	1 807	887
<b>Nord-Pas-de-Calais / France (%)</b>	<b>17,4</b>	<b>6,2</b>

Source : DGEMP, DIREM - Octobre 2007

## Pour comprendre ces résultats

### Définitions

**Taux de survie des établissements (à x années)** : rapport entre le nombre d'établissements actifs à l'année  $n+x$  et le stock d'établissements de l'année  $n$ . Dans cette étude, le taux de survie est la moyenne des taux de survie des cohortes d'établissements entre 1993 et 2003.

**Moyenne mobile (d'ordre x)** : moyenne de l'indicateur d'une série chronologique sur  $x$  périodes. Par exemple, la moyenne mobile d'ordre 3 des exportations en 2000 est la moyenne des exportations des années 1999, 2000 et 2001. Une moyenne mobile permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps et d'éliminer les fluctuations.

**Taux d'exportation** : rapport du montant des exportations au chiffre d'affaires.

**Productivité apparente du travail** : rapport entre la richesse créée et le facteur travail, c'est-à-dire entre la valeur ajoutée et l'effectif salarié moyen de l'entreprise au cours de l'exercice.

**Taux de marge (brute)** : rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

**Taux d'intérêt apparent** : rapport entre les charges financières du compte de résultat et les dettes bancaires inscrites au bilan.

**Taux d'endettement** : rapport entre les dettes bancaires et le total du passif à la date du bilan de fin d'exercice.

**Investissements** : ils correspondent dans cette étude aux investissements corporels et au crédit-bail. Les investissements corporels sont les entrées dans le patrimoine, par acquisitions et créations, d'éléments corporels destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise. Le crédit-bail correspond aux opérations de location avec option d'achat.

### Sources

**Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic)** : depuis l'ordonnance du 13 juillet 1967, l'affiliation à l'assurance chômage est obligatoire pour tout établissement du secteur privé industriel et commercial employant au moins un salarié en vertu d'un contrat de travail, quelle que soit sa branche d'activité. En début de chaque année, les employeurs assujettis doivent ainsi adresser aux Assedic (Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) la ventilation des effectifs salariés employés au 31 décembre de l'année écoulée selon le sexe, l'activité économique principale, la localisation (à la commune) et la taille de l'établissement. Ces informations sont ensuite transmises à l'Unedic qui en assure l'exploitation au niveau de la France entière. Ce recensement ne fait pas de distinction ni du temps de travail effectué, ni du statut du salarié (contrat à durée déterminée ou indéterminée), ni de la présence effective ou non du salarié au dernier jour de l'année écoulée. Les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles sont exclus du champ de la source Unedic et dépendent de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

**Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)** : organisme de droit privé, tête du réseau des caisses départementales et pluri-départementales, elle contribue avec elles à la mise en œuvre de la politique sociale agricole et représente la MSA au niveau national. La Mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale agricole de base de non-salariés et des salariés agricoles. En particulier, le secteur de la coopération agricole fait partie du champ d'opération de la MSA, et recouvre des secteurs en lien avec les industries agroalimentaires tels que la collecte, le traitement et la distribution de produits laitiers, le traitement de la viande, la conserverie, la vinification, la sucrerie, la distillation, la meunerie.

**Fichier complet unifié de Suse (Ficus)** : fichier issu du Système unifié de statistiques d'entreprises (Suse) qui constitue un ensemble cohérent de données individuelles et statistiques sur les entreprises par l'exploitation conjointe de deux sources d'information : l'une fiscale, qui regroupe les déclarations des entreprises auprès de la Direction générale des impôts (DGI) et l'autre statistique, l'enquête annuelle d'entreprise (EAE).

### L'analyse structurelle - géographique

L'objectif est de décrire l'origine de l'écart entre une grandeur sur un territoire (ici la région) et sa moyenne nationale. Plus précisément, il s'agit d'identifier quelle est la part de l'écart due à un effet de structure (lié à la spécialisation sectorielle de la région) et quelle est la part provenant de facteurs locaux, appelé effet géographique (qui décrit le dynamisme propre de la région déduction faite de la spécialisation sectorielle). L'analyse structurelle-géographique se base sur l'identité comptable suivante :

$$Z_r - Z = \underbrace{\sum_a \frac{x_{ra}}{x_r} (Z_a - Z)}_{\text{Effet structurel}} + \underbrace{\sum_a \frac{x_{ra}}{x_r} (Z_{ra} - Z_a)}_{\text{Effet géographique}}$$

$$Z_r - Z = \text{Effet structurel} + \text{Effet géographique}$$

où  $Z_r$  est l'indicateur dans la région  $r$ ,  $Z$  l'indicateur national,  $Z_{ra}$  l'indicateur dans la région  $r$  pour l'activité  $a$ ,

$Z_a$  l'indicateur national pour l'activité  $a$  et  $\frac{x_{ra}}{x_r}$  mesure l'importance de l'activité  $a$  dans la région  $r$  à partir d'une variable  $x$ .

Dans cette étude, la grandeur  $Z$  est le taux d'exportation et  $x$  le chiffre d'affaires.





# Glossaire des sources

**Clap :**

Connaissance locale de l'appareil productif. Système d'information dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail sur l'emploi salarié et les rémunérations, pour les secteurs marchand et non marchand (hors agriculture, personnels civils du ministère de la défense et emplois domestiques).

**DADS :**

Déclaration annuelle de données sociales. Formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, à l'exception des agents des ministères, des services domestiques et des activités extraterritoriales.

**DGEMP :**

Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, devenue Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) au sein du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

**DIREM :**

Direction des Ressources Énergétiques et Minérales au sein de l'ex-DGEMP.

**EAE :**

Enquête annuelle d'entreprise, réalisée auprès d'un échantillon d'entreprises. Pour les industries agroalimentaires, le champ se limite aux entreprises de 20 salariés ou plus ou réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

**Eurostat :**

Office statistique des communautés européennes.

**Ficus :**

Fichier complet unifié de Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises). Il constitue un ensemble cohérent de données individuelles et statistiques sur les entreprises.

**Lifi :**

Enquête sur les liaisons financières entre sociétés. Enquête qui vise à identifier les groupes de sociétés opérant en France et à déterminer leur contour.

**MSA :**

Mutualité sociale agricole. Elle gère l'ensemble de la protection sociale agricole de base des non-salariés et des salariés agricoles.

**OMC :**

Organisation mondiale du commerce.

**Sirene :**

Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements. Il enregistre l'état civil de toutes les entreprises et de leurs établissements.

**Unedic :**

Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce. Elle assure l'exploitation des informations transmises par les Assedic concernant la ventilation des effectifs salariés employés au 31 décembre de l'année écoulée selon le sexe, l'activité économique principale, la localisation (à la commune) et la taille de l'établissement.



# Notes





## **INSEE-CONTACT**

Vous cherchez :

une information statistique,

une étude,

une publication.



Nous vous répondons :

par téléphone : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

**0 825 889 452** (0,15 euro la minute)

par courriel : [insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)

***[www.insee.fr](http://www.insee.fr)***

L'information disponible 24h sur 24

ISBN 978-2-1105-2335-8

**PRIX**

**12 €**

Code Sage : DP961020



9 782110 523358